

# PLATEFORMS

1,80m<sup>2</sup> entre les mains

Journal de l'architecture et des architectes des Pays de la Loire

195



Trans

# EXPÉDITIONS URBAINES SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

**L**e nouveau Grand Débat de Nantes-Métropole porte sur la «transition énergétique». L'ardepa a été mandatée pour animer la communauté des Arpenteurs. Trois expéditions urbaines sont proposées de septembre 2016 à mars 2017 pour décrypter les enjeux de la question énergétique. Sur trois matinées, vous êtes invités à arpenter la métropole en compagnie d'experts (architectes, urbanistes...) pour identifier en quoi cette question impacte notre cadre de vie et le développement de la ville.

Premier rendez-vous de ce cycle, l'expédition du 10 décembre 2016 à la pointe Est de l'île de Nantes. Après la Seconde guerre mondiale, les prairies basses de «L'île Beaulieu» sont remblayées. Ce territoire vierge s'offre aux urbanistes pour y construire logements et bureaux. Le projet urbain de l'île s'élabore sur quelques 350 hectares et s'affirme au fur et à mesure que la ville se développe et que sont construits de nouveaux ponts. Après une première phase d'aménagement directement inspirée des robustes principes de l'urbanisme des années 1960, la pointe Est de l'île fait l'objet dans les années 1980, d'un projet novateur. Après les hautes tours et les longues barres, le temps est venu d'amorcer un nouveau projet urbain. L'AURAN (Agence d'Urbanisme Régionale de l'Agglomération Nantaise) collabore avec le CERMA (laboratoire de recherche de l'ensa Nantes) pour entreprendre des recherches environnementales visant à tirer parti des énergies naturelles. L'aménagement est pensé en fonction de tests qui évaluent les effets du vent et du soleil pour l'implantation des immeubles, la forme des bâtiments, l'orientation des rues... Aujourd'hui la ville est un palimpseste où se lisent les modes de vie, de déplacements, d'aménagements des périodes précédentes. Loin de faire «table rase» du passé, la politique actuelle de développement de ce secteur s'attache à tisser des liens avec l'existant tout en prenant en compte les exigences actuelles et futures de la ville. Comment la question de l'énergie est-elle intégrée à cette réflexion ? Pour répondre à cette question, cette expédi-



Service Espace Vert de Bouguenais Atelier Belenfant & Daubas

Photo © JF Molliere

tion urbaine a croisé plusieurs démarches en nous menant de la pointe Est à la pointe Ouest de l'île de Nantes.

La deuxième expédition urbaine de ce cycle nous a emmenés le 4 février 2017 dans le vallon des Dervallières dont l'urbanisation a commencé en 1955. Occasion de s'interroger sur le concept d'«homo collectivus», cette capacité qu'ont les hommes à interagir et œuvrer ensemble. Évoquer le changement conduit aussi bien à l'idée de permanence que de rupture. La problématique de l'énergie n'est pas nouvelle en soi mais les enjeux planétaires nous conduisent à interroger nos modes de vie, tant dans nos comportements individuels que collectifs. La transition énergétique peut être l'occasion de remettre en cause des modèles bien ancrés et de renouveler nos pratiques. Elle peut être la source d'un projet architectural qui crée du lien social et même devenir un argument immobilier.

«Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore.»  
— Epictète

L'expédition a permis de montrer comment on peut aborder la transition énergétique à l'échelle du collectif en observant deux opérations qui associent rénovation et innovation. Le building Watteau construit en 1961 surplombe le quartier du haut de ses 14 étages. Après une première rénovation en 1985, c'est aujourd'hui un gros chantier de rénovation thermique (9000m<sup>2</sup> de façades) qui devrait permettre de livrer 209 logements en 2017. Le Grand Carcouët se niche dans les bois au-dessus de la Chézine depuis 2014. Il est labellisé BEPOS (bâtiment à énergie positive). L'agence In Situ a&e et Nantes Métropole Habitat (respec-

tivement maître d'ouvrage et bailleur social) n'ont pas limité leur réflexion à la question technique de l'énergie, ils ont aussi recherché «l'habiter durable» en traitant les questions de confort et d'usage des bâtiments.

Pour la troisième expédition, le 11 mars 2017, l'ardepa a choisi de parler de la transmission des savoir-faire dans le temps et de solutions alternatives. La transition énergétique, ce n'est pas que la gestion des ressources naturelles, ce sont aussi des intérêts écologiques, des impératifs économiques et des enjeux citoyens. Le terme de transition utilisé dans les politiques publiques est également porteur d'une alternative, celle de Rob Hopkins, l'initiateur du mouvement des «villes en transition» popularisé par le film «Demain» de

Mélanie Laurent et Cyril Dion. Dans ce cadre novateur, la vision du global et du collectif n'est plus portée par une instance publique mais par un groupe d'individus qui se mobilisent derrière des valeurs communes pour réhabiliter des savoir-faire anciens et rechercher de solutions nouvelles. Cette expédition urbaine nous permettra de rencontrer les initiateurs de projets novateurs, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre. L'exposition «Architecture en terre» présentée à l'ensa de Nantes sera le premier temps d'un périple qui nous conduira à Bouguenais où l'atelier Belenfant et Daubas a réalisé, pour le compte du Service des Espaces Verts, un bâtiment à énergie positive en terre crue, bois et roseaux, dans le cadre d'un chantier de réinsertion.



LE GRAND DÉBAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE C'EST NOUS

## SOMMAIRE

- Expéditions urbaines sur la transition énergétique. p 3
- Actualités p 4
- À lire, à voir, à écouter p 6
- exposition Le SAUVAGE & L'ARTIFICE p 8
- COULEURS et TRANSGRESSION dans l'architecture. p 9
- TRANSMETTRE L'ARCHITECTURE La Journée Nationale de l'Architecture dans les Classes p 10
- LA TRANSMISSION portrait p 12
- RETOUR VERS LE FUTUR p 13
- L'architecture peut-elle TRANSFORMER la société ? p 14
- Page de L'ORDRE DES ARCHITECTES p 16



# #5

## PLATFORMS

- ARDEPA**  
Association Régionale de Diffusion Et Promotion de l'Architecture  
02 40 59 04 59  
lardepa@gmail.com  
6 Quai F. Mitterrand  
44200 NANTES
- Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire**  
et son Club Partenaire La Grande Galerie  
02 40 47 60 74  
contact@maisonarchi.org  
17 rue La Noue Bras de Fer  
44200 NANTES
- Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire**  
02 28 20 04 00  
croapl@croapl.org  
17 rue La Noue Bras de Fer  
44200 NANTES

Ce numéro «TRANS», Transformer, transmettre, transiter, transgresser porte les fondements des missions que les architectes initient à la fois dans l'exigence de leur métier et dans leurs engagements comme acteurs dans la diffusion des cultures au plus grand nombre. C'est par les maisons de l'architecture, association 1901, que les architectes mettent en œuvre collectivement et transversalement les dynamiques humaines qui permettent à tous de comprendre les territoires dans lesquels nous vivons. Cet engagement, les architectes et les passionnés d'architecture le portent bénévolement au sein des 32 maisons de l'architecture déployées sur le territoire national avec leurs partenaires.

La troisième Biennale du Réseau des maisons de l'architecture s'est tenue à Nantes du 17 au 19 novembre 2016. Elle a regroupé le forum des maisons de l'architecture et la restitution du pilote de la première journée nationale de l'architecture dans les classes au sein de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes.

L'évènement a fait la démonstration de la capacité des maisons de l'architecture à mettre en œuvre des coopérations à l'échelle internationale, nationale et locale.

La première édition test lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication de la journée nationale de l'architecture dans les classes, pilotée par l'Ardepa avec le soutien du Réseau, de la maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire, de la maison d'architecture de l'Isère, de la Fédération Nationale des CAUE et de l'Ordre des Architectes, a fait la démonstration de la qualité des travaux engagés thématiquement sur les connaissances de l'architecture, des paysages urbains et des territoires.

Le forum organisé par la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire avec la collaboration de l'ARDEPA a permis de dresser un premier bilan des grands chantiers culturels portés par le Réseau des maisons de l'architecture. Architecture & médiation culturelle, architecture & pédagogie, architecture & cinéma, architecture & expositions, architecture & résidences d'architectes sont les principales thématiques qui ont été présentées et qui structurent les actions des maisons de l'architecture.

L'engagement et la complémentarité des deux maisons de l'architecture, l'ARDEPA et la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire rappellent que l'enjeu de l'architecture n'est pas simplement la fabrication d'un projet à l'esthétique, aux usages et aux ambiances remarquables. C'est ce qui permet avant tout de fabriquer une culture urbaine partagée qui donne du sens et de la cohésion humaine aux territoires habités par tous.

Ce cinquième numéro du journal Platforms dont la thématique «trans», qui pour les «latinistes» signifie «de l'autre côté», illustre parfaitement comment l'architecture construit les liens entre les cultures et les hommes.



- COMITÉ DE RÉDACTION:**
  - Benjamin Avignon
  - Jérôme Berranger
  - Sylvie Hoyeau
  - Annie Lebeaupin
  - Saint-M'leux
  - Philippe Martial
  - Gaëlle Peneau
  - Claude Puaud
  - Gérard Savoye
- ...ONT AUSSI PARTICIPÉ À CE NUMÉRO:**
  - Jean Beaudoin
  - Pierrick Beillevaire
  - Natalie Debray
  - Yann Massonneau
  - Camille Picot
  - Yves Rattier
  - Denis Steinmetz
  - Pascaline Valléon

- COORDINATION:**
    - Gaëlle Delhumeau
    - Lauriane Guégan
  - GRAPHISME & MISE EN PAGE:**
    - Sylvain Descapot
  - TYPOGRAPHIE:**
    - Archer
  - IMPRESSION:**
    - Imprimerie Riccobono
- Le journal Platform est dorénavant soutenu financièrement par des acteurs de la filière construction. Nous avons souhaité associer des entreprises travaillant à l'échelle régionale et nationale qui agissent aussi pour une meilleure connaissance de l'ensemble des métiers et donc de la culture de l'acte de bâtir auprès d'un public élargi. En utilisant le flash code, vous rentrerez en contact avec nos partenaires pour découvrir comment ils investissent le champ de la diffusion de nos métiers et interviennent dans la construction de notre cadre de vie.

Écrivez à : PLATFORMS180@GMAIL.COM

# L'ARCHITECTURE INVENTE-ELLE « LE MEILLEUR DES MONDES » ?

Organisées par le lieu unique, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et la Maison régionale de l'architecture, les conférences du Labo-Utile visent à rendre accessible la culture architecturale à un large public.

Au-delà du mode frontal conférencier/public, c'est un débat d'idées qui s'instaure, une information croisée, partagée, discutée, analysée, développée, un lieu de l'expression démocratique loin d'une parole purement médiatique, et enfin un temps convivial d'échange et de partage.

Le Centre Pompidou fête ses quarante ans en 2017 à travers une série inédite d'expositions, de prêts exceptionnels et d'événements sur tout le territoire et pendant toute l'année. À cette occasion, le lieu unique et le Centre Pompidou conçoivent Mégastructures, un nouveau regard posé sur plus de soixante ans d'architecture.

La Maison régionale de l'architecture des Pays de Loire et l'école d'architecture de Nantes (ensa-nantes) s'associent au Lieu Unique (LU) à travers cinq conférences pour accompagner l'exposition Mégastructures. Les auteurs (écrivains, chercheurs, artistes, architectes) se sont emparés de ces questions fondamentales en représentant les cités du futur comme des lieux de contrôle anxigènes, déconnectés d'une nature idéalisée, dans des récits qui donnent souvent de la ville, archétype de la modernité, une image négative. Ils visent à mettre en perspective des problèmes urbains bien réels.

Gaëlle Péneau  
architecte et vice-présidente  
de la Maison de l'architectures

## CONFÉRENCES 18h30 à 20h00

● 15 DÉC. 2016  
« Les Dystopies dans le cinéma »  
ensa-nantes : Pierre Jacques Olganier, géographe

● 21 FÉV. 2017  
« Exploration du monde urbain »  
Le lieu unique : Bruce Bégout, écrivain

● 14 MARS 2017  
« Le nouvel hôpital de Nantes :  
une mégastructure au cœur de l'île de Nantes »  
Le lieu unique : J.Ph Pargade et Art & Build

● 25 AVR. 2017  
« Mégastructures: les retours du refoulé »  
Le lieu unique : Sébastien Pluot, historien de l'art  
+ Spécial Guest

● 09 MAI 2017  
« Paysages psychiques »  
ensa-nantes : Berdaguer et Pejus, artistes  
Les résidences internationales métropolitaines d'architectes Nantes-Québec, 2 degrés | 2<sup>e</sup> session vers Montréal

## Les résidences internationales métropolitaines d'architectes Nantes-Québec

— 2<sup>e</sup> C • SECONDE SESSION VERS MONTRÉAL —

2 degrés ce n'est pas uniquement le seuil du réchauffement climatique fixé par la COP 21 qui doit nous permettre de réduire nos émissions carbonées. Ce n'est pas la différence de température entre notre hiver nantais « gulf streamique » et la rigueur des hivers québécois. C'est la différence angulaire de latitudes entre les deux métropoles Nantes et Montréal. C'est aussi la deuxième session des résidences métropolitaines internationales d'architectes pour laquelle l'appel à projet va être lancé par la maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire.

En 2017 la résidence métropolitaine internationale d'architectes Nantes-Québec s'installe à Montréal. Elle est accueillie par la maison de l'architecture du Québec. L'équipe d'architectes lauréate de l'appel à projet aura pour mission de développer un événement architectural en lien avec la métropole nantaise au cœur de la ville de Montréal.

Au même moment, Montréal accueille le sommet mondial du design et les événements liés aux 50 ans d'habitat 67 ayant produit un des monuments majeurs du patrimoine du XXe siècle, la cité du Havre construite par l'architecte Moshe Safdie, comme Le Corbusier a pu le faire, à la même époque, avec la maison radieuse, dans la métropole nantaise.

La résidence 2016 qui a accueilli les membres de l'agence d'architectes « Intégral Jean Beaudoin », a fait la démonstration brillante qu'une résidence d'architectes génère de nouvelles dynamiques de territoires. Le temps de la résidence a été l'occasion de réunir autour du résident « le groupe des 12 », constitué de 11 agences d'architecture + 1 collectif de graphistes avec les partenaires de la résidence, le ministère de la culture représenté par la DRAC des Pays de la Loire, l'ensa Nantes, Nantes métropole Habitat, Nantes métropole Aménagement et Nantes Métropole. La résidence a produit une réflexion originale qui questionne le temps du projet et le temps urbain. Ce travail a conduit à la réalisation de l'exposition/installation à la grande galerie intitulée « La vie urbaine doit-elle s'arrêter le temps du chantier ? »

Une résidence métropolitaine c'est une géographie de l'instant pour les marcheurs urbains, les vagabonds des frontières, les philosophes de la ville, les voyageurs métropolitains, les explorateurs de paysages, les architectes randonneurs, les passionnés des rencontres urbaines et les décadastreurs de territoires.

www.facebook.com/MaisonArchitectureQuebec/  
www.facebook.com/Maisondelarchitecturedespaysdelaloire/  
www.facebook.com/integraljib/



Pourquoi abandonner aux besoins des travaux la qualité des espaces au périmètre d'un chantier ?

Pourquoi devrait-on mettre en pause un espace public dans l'attente de l'inauguration officielle de sa transformation ?

S'il faut saluer l'effort collectif pour préserver le patrimoine construit dans les projets de transformation en milieu urbain, il sera essentiel d'entreprendre, tant comme citoyen qu'architecte, le très sensible enjeu de la préservation de la vie urbaine dans les sites en transformation.

Tout en respectant la valeur et la contribution des interventions artistiques sur les sites de chantier, il est essentiel que l'aménagement de chantier devienne un véritable projet de design, dont la spécificité des enjeux commande que l'on mandate des architectes dédiés à ce volet pour permettre aux professionnels des projets permanents de concentrer leurs efforts et surtout, assurer que la vie urbaine soit préservée lors de l'inauguration du projet permanent. Maintenir la vie urbaine : le cas de la rue commerçante Saint-Denis à Montréal.

L'intérêt pour la question des aménagements transitoires des chantiers nous est venu par l'impact important de travaux d'infrastructure sur une importante rue commerciale à Montréal : la rue Saint-Denis.

À six mois du lancement des travaux ayant un impact sur 1km de rue, et donc sur plus de 250 commerces riverains, malgré la tenue d'un colloque sur la question du chantier quelques mois auparavant, aucune intervention n'était prévue par la ville pour assurer la qualité des espaces au périmètre du chantier dont la durée prévue était de 18 mois.

Malgré la localisation exceptionnelle de la rue dans le quartier central du Plateau Mont-Royal, l'acharnement du maire actuel à maintenir 6 voies de voitures en transit portait déjà un dur coup à la vitalité commerciale de ce segment. 18 mois de neutralisation de cet espace public allaient assurément sonner la fin de la majorité des commerces.

En tant que citoyen du quartier, tant résident que travailleur ayant un atelier

## LA VIE URBAINE DOIT-ELLE S'ARRÊTER POUR UN CHANTIER?

PLAIDOYER POUR UNE PRISE EN CHARGE DES AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES PAR LES ARCHITECTES

à quelques pas de la rue Saint-Denis, nous avons proposé à l'association de commerçants de monter une proposition ambitieuse d'aménagement temporaire pour le chantier pour faire du chantier un « moment constructif » : la grande terrasse rouge.

Les objectifs premiers de l'intervention étaient de maintenir la vie urbaine qui fait l'identité de la rue et de démontrer le potentiel d'un réaménagement valorisant le transport actif sur la rue à plus long terme. Et ce malgré le fait que les travaux se limitaient à une reconstruction sans modification de la rue. Tous y trouvaient leur compte.

Le commerçant était mis en visibilité et l'achalandage stimulé.

Le citoyen, à vélo et à pied, retrouvait une rue que l'automobile lui avait confisquée.

Les élus démontraient une ouverture et un engagement concret pour la vie de proximité.

Et l'entrepreneur, un collaborateur exceptionnel sur le projet, démontrait ses efforts de mitigation des travaux au lieu de subir passivement les inévitables plaintes résultant des inconvénients des travaux.

La proposition allait au-delà de l'habillage d'un périmètre de sécurité par une intervention graphique et la présentation d'information sur les travaux. Il s'agissait de faire une mise en espace. Nous avons travaillé les espaces d'approche, introduit des espaces temporaires de proximité et déployé une signalétique cohérente instruisant sur le chantier et orientant vers les espaces publics, les institutions et les commerces pour assurer que la qualité des lieux et de la vie urbaine restent optimale.

En seulement cinq mois, par une forte synergie entre notre équipe, les commerçants, les fonctionnaires, les élus du quartier et de la ville-centre, on a pu concevoir, financer, et réaliser hors site, et déployer sur site le projet de la Grande Terrasse rouge. Une démarche normalement de plus d'une année pour un projet conventionnel.

La proposition est une collection de mobiliers urbains temporaires qui a accompagné les modulations du chantier et qui, surtout, a défini un aménagement « préchantier » permettant aux commerçants de constituer un fond de

survie avant les travaux.

L'investissement d'une valeur de 400K Euros, équivalent à moins de 3 euros par jour de chantier par commerce, aura permis de maintenir la vie urbaine pour assurer une continuité de l'identité de la rue après les travaux.

Par un marquage intensif des surfaces allant être retirées et le déploiement sur 1 km, en seulement 8 jours, d'une immense terrasse faite de 250 modules de 3m x 3m (incluant 1500 bancs, bacs de végétation et de jeux, tables et chaises) la rue a plus que doublé son aire dédiée aux piétons en plus d'accueillir une piste cyclable temporaire.

La nature éphémère de l'intervention aura aussi permis d'explorer des potentiels sans se frapper à la résistance aux changements des commerçants et citoyens que l'on confronte dans les projets permanents. On a donc pu démontrer, dans les faits, la viabilité de passer de l'espace-stationnement à l'espace de pause et avec un impact positif sur l'acoustique, l'achalandage et l'animation de la réduction du nombre de voies pour l'automobile en transit, qui n'a aucune valeur pour les riverains.

Si la phase préchantier a été un succès auprès des citoyens, force a été de constater que les processus administratifs de la ville de Montréal, les vieilles habitudes de travail font encore obstacle à la nécessaire réactivité que demandent les aménagements dynamiques de chantier. Le chantier habité : le cas des gares et des lignes de tramway en France.

Dans le cadre de la résidence d'architectes à la Maison de l'architecture des Pays de la Loire, tenue de septembre 2016 à février 2017, nous avons pu étudier la question du chantier habité à Nantes, tout en appréciant une meilleure synergie entre les acteurs du milieu pour s'attaquer à cet enjeu.

Nous avons pu identifier, avec la liberté de l'artiste en résidence qui n'a pas à attendre de mandat, trois sites critiques qui gagneront à faire l'objet d'aménagement transitoire pour maintenir la qualité de vie urbaine, et ce dans l'intérêt collectif.

Nous avons proposé trois projets :  
- un parvis temporaire et un hall pour la gare de Nantes pour assurer la fonctionnalité du lieu qui restera actif, tout

en démontrant le potentiel de relier cet espace collectif au bassin qui le jouxte.

- un quai temporaire, constitué de 3 barges faisant faire le « voyage à Nantes » à des territoires d'outre-mer, pour maintenir le parcours autour de l'île durant l'aménagement du nouveau parc métropolitain.

- un nouveau passage de la Verrerie qui irriguera le quartier en convertissant une venelle actuellement dédiée aux stationnements en parcours entre la future intersection principale de ligne de tramway sur la rive jusqu'au jardin patrimonial de Say qui sera redonné aux citoyens.

Aux grands potentiels de ces sites, à l'importance d'agir pour préserver le patrimoine vivant des sites en mutations et à la synergie évidente des acteurs municipaux français, il faut ajouter cette expertise nantaise en ce qui concerne l'installation temporaire.

En effet, comme à Montréal (une ville qui vit la temporalité de ses saisons radicales et qui compte une armée de festivals transformant la ville l'été), Nantes compte des concepteurs et des artisans menés par la vision de Jean Blaise et le Voyage à Nantes, qui font que l'installation temporaire fait partie déjà depuis plus de dix ans des pratiques de l'aménagement de la ville.

Il nous semble évident que l'aménagement temporaire du chantier est un projet qui doit être pris en charge par les villes dans l'intérêt premier des citoyens.

Ne laissons pas s'effacer notre patrimoine vivant dans l'attente de l'inauguration de projet public dont les chantiers sont souvent trop longs.

On affirme que l'architecture est espace et temps. Le moment est venu, collectivement, de reconnaître que l'impact sur la ville d'un chantier dépasse le périmètre de la construction. Les architectes doivent prendre en charge le moment du chantier en tant que projet de design.

Nous avons tous à gagner que la vie urbaine ne s'arrête pas le temps d'un chantier.

Jean Beaudoin - architecte à Montréal  
résidence métropolitaine internationale  
d'architecte Nantes-Québec  
Session du 01 sept à nov. 2016 - Nantes

## LE GRAND PARIS... UN GRAND ROMAN URBANISTIQUE

*Le Grand Paris*  
Aurélien Bellanger  
Gallimard  
22 €



Aurélien Bellanger est un jeune écrivain dont le travail s'inscrit dans une tradition romanesque qui va de Balzac à Houellebecq en passant par Zola et Céline. Il fait évoluer ses personnages de fiction dans un cadre social et politique contemporain. Ce parti pris lui permet de construire, roman après roman, une fresque comparable à la «Comédie humaine». En 2012, «La Théorie de l'information» était une biographie fictionnelle de Xavier Niel, l'inventeur du Minitel rose. En 2014, «L'Aménagement du territoire» décrivait les enjeux politiques et financiers liés à la construction d'une ligne de TGV dans l'Ouest de la France.

Son troisième roman «Le Grand Paris» nous fait pénétrer dans les coulisses du projet de réaménagement de la métropole parisienne lancé par Nicolas Sarkozy en 2008. Le narrateur, Alexandre Belgrand, est un enfant du 92 qui fait partie de l'élite de la nation. Au cours de ses études commerciales, il se lie d'amitié avec un professeur qui l'initie à la géographie urbaine et à la consommation des alcools forts. Devenu urbaniste, ce nouveau Rastignac intègre l'équipe des conseillers qui accompagnent le candidat à l'élection présidentielle dans sa conquête du pouvoir. Il est plus particulièrement chargé de réfléchir au projet du «Grand Paris Express», par lequel le Prince (alias Nicolas Sarkozy) entend construire une nouvelle capitale «qui marquerait sa place dans l'histoire de France».

Ensuite, la machine s'emballe. Alexandre devenu «ministre occulte de l'espace» plonge et se noie dans le monde impitoyable des ambitions politiques des uns et des intérêts financiers des autres. C'est la ronde folle des trahisons et des déceptions qui permet à Aurélien Bellanger de composer un vrai roman du temps présent qui devient de plus en plus sombre et déroutant, au fur et à mesure que se déroule l'action. L'humour n'est cependant jamais absent car le romancier est aussi un pamphlétaire talentueux. Il décrit, par exemple, les relations qu'entretiennent les stars de l'architecture avec les politiques : «Je n'avais pas lu Aragon mais j'avais personnellement accueilli les plus grands architectes français, avec leurs écharpes en cachemire de Chandigarh, leurs lunettes excentriques et leurs cheveux défaits – à l'exception de l'un d'eux, sans doute le plus célèbre, parfaitement chauve et qui semblait avoir été redessiné par Stark, avec son crâne pointu et ses oreilles elfiques.»

## TRANSMETTRE L'ARCHITECTURE EST UN SPORT DE COMBAT

*L'Architecture à toute vitesse*  
Philippe Trétiack  
Seuil  
19 €

Grand reporter, architecte et urbaniste, Philippe Trétiack aime marcher à côté des allées toute droites de la bien-pensance comme en témoignent les titres de quelques-uns de ses ouvrages : « Faut-il pendre les architectes », « Limite vulgaire », « Megalomania »... Alors, quand il décide d'écrire un vrai-faux manuel d'architecture en « 56 règles glanées autour du monde », ça décoiffe...

La règle du jeu est simple : associer le souvenir d'une aventure, d'une rencontre, quelque part (Minsk, Brasilia, Pretoria...), à une maxime censée résumer sa pensée architecturale. Le résultat est déstabilisant et souvent désopilant. Deux exemples : Une partie de bowling à Hiroshima lui inspire la règle suivante : « Bombarder une ville c'est promouvoir

## L'AMOUR EST UN CRIME PARFAIT \*



\*D'après le roman *Incidences* de Philippe Djian / sortie en salles en 2014  
Réalisateurs : *Les frères Larrieu*  
Avec Mathieu Amalric, Karin Viard, Maïwenn Le Besco, Sara Forestier, Denis Podalydès...

« Que l'expérience du paysage soit avant tout l'expérience de soi ». Face au «calme» du lac Léman, cinq pièces d'architecture magnifient le principe narratif. La mise en abyme des dialogues et des situations d'acteurs dans des archétypes architecturaux qui convoquent la lecture d'une géographie singulière et sensuelle se révèle d'une grande subtilité. Maîtres de la complexité, les frères Larrieu entraînent les spectateurs dans des plans séquences qui plongent dans l'expérience de l'architecture au profit des dialogues et des jeux de situations. Ici, l'architecture, convoquée dans chaque plan séquence, se met au service du dialogue et de la pensée littéraire issue du roman de Philippe Djian : « Incidences »\*.

Face à ces cinq architectures, cinq acteurs accompagnent le texte. Mathieu Amalric, Sara Forestier, la belle Maïwenn Le Besco, la fabuleuse Karin



Viard et Denis Podalydès construisent le paysage d'une géographie humaine et singulière qui s'accorde :

- sur les méandres et les cavités du célèbre Rolex learning center conçu par Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa de l'agence «Sanaa»,
- sur l'entre-deux intime et sensuel des logements du quartier de la Violette réalisés par nos confrères Jeanne Della Casa, Sylvie Pfaehler, Michael Perret de l'agence « L-architectes »,
- sur l'exubérante et démonstrative villa Heiz de Chardonne, de nos confrères François Charbonnet et Patrick Heiz de l'agence «Made in Saràl», ayant fait leurs armes chez Koolhaas et Herzog & de Meuron, villa hitchcockienne par essence, rappelant la Vandamm House immortalisée dans la Mort aux trousses en 1959 et choisie par des frères Larrieu dans sa capacité à «s'offrir» littéralement au paysage,
- sur l'enfilade de l'hôtel Palaffite à Neuchâtel de Kurt Hofmann qui clôt le dénouement sur les eaux noires du lac Léman,

Et, enfin

- sur La Ferme des Petites Frasses, «authentique» chalet d'alpage datant de 1736 dans les environs de Megève, refuge de l'écriture charnelle de la transgression helvétique, proposée aux touristes alpestres en location au «prix suisse» de 35 000 € la semaine...

Claude Puaud  
Architecte président de la maison  
régionale de l'architecture



## DE «MON ONCLE » À « SHINING », PROMENADES DANS LES JARDINS DU CINÉMA

*Jardins du cinéma*  
Michel Berjon  
éd. Petit Génie  
29 €

On peut fréquenter avec plaisir les salles obscures et aimer parcourir ces fragments de nature domestiquée que sont les jardins.

Si c'est votre cas plongez-vous rapidement dans la lecture du livre de Michel Berjon intitulé «Jardins du cinéma». C'est d'abord une véritable encyclopédie où vous trouverez la quasi-totalité des films de fiction où les jardins occupent une place importante grâce à une série d'index (titres, réalisateurs, lieux

filmés, thèmes traités...). Mais ce livre est surtout l'occasion d'une fantastique balade qui vous conduira dans les jardins d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs. Vous y pénétrerez en compagnie de jardiniers plus ou moins fréquentables. Et surtout vous pourrez constater que les metteurs en scène ont su faire des jardins des lieux magiques où l'on vit, où l'on aime et où on meurt, au cinéma comme dans la vraie vie !

Pour Michel Foucault «Le jardin, c'est la plus petite parcelle du monde et puis c'est la totalité du monde», cette définition peut facilement s'appliquer au cinéma !

Au fil de la lecture, les personnages des films se mêlent les uns aux autres dans des jardins extraordinaires... ou d'une grande banalité. Magie du cinéma sans doute mais aussi talent de l'écrivain qui sait les faire revivre pour notre plus grand plaisir !

Le pari de l'auteur n'était pas évident à gagner car les jardins ne sont pas omniprésents dans un septième art où l'action se déroule le plus souvent entre des murs ou au milieu de vastes espaces. Il a fallu toute la culture cinématographique de Michel Berjon pour aller dénicher tous ces jardins de cinéma. Personne n'en avait eu l'idée avant lui.

Il était l'homme de la situation. Cinéophile rigoureux et passionné, il est l'un des rédacteurs des «Fiches du cinéma» depuis près de vingt ans, et comme professeur d'enseignement socio-culturel, il a su partager sa passion avec des générations d'étudiants paysagistes.

# le sauvage & l'artifice

EXPOSITION

Exposition à la grande galerie de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire Ile de Nantes.

Du 10 Mars au 10 Mai 2017  
Lundi au vendredi 9h00-12h30 / 14h00-17h30  
Samedi 14h30-17h30  
(Suivant programmation des cafés provisoires)  
Informations: facebook de la maison régionale de l'architecture

« ON SERAIT DES AVENTURIERS  
ET ÇA SERAIT NOTRE MAISON. »

Qui n'a pas entendu des enfants, de leur cabane de draps ou de branches à travers lesquelles ils se croient invisibles, refaire le monde? Endroit propice au rêve en effet que cet espace à soi, ce creux intime dans l'immensité d'un paysage.

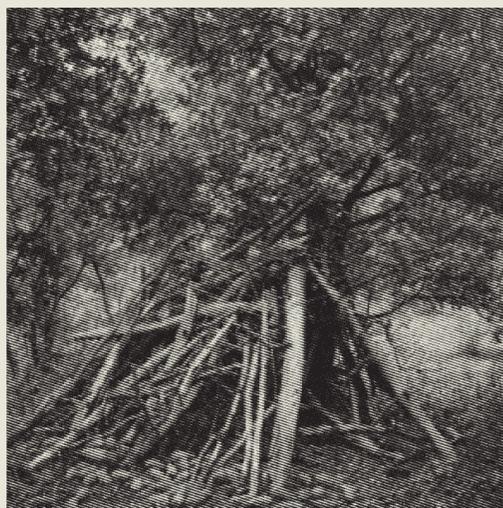
En construisant leur cabane, les enfants s'approprient un territoire. Ils se servent des matériaux alentour, s'appuient sur un tronc, déplacent des pierres et en font le foyer imaginaire de leur nouveau monde. Une plume et nous voilà chez les Indiens d'Amérique. Un bout de bois devient porte-drapeau et la cabane se fait forteresse. Utilisant ce qui leur tombe sous la main, rapatriant de la maison un reste de clôture ou un élément familier, les enfants sont les architectes les plus inventifs.

Près d'une aire de pique-nique ou enfouie loin des sentiers, leur maison, qui ne répond à aucune norme de construction, rappelle pourtant la présence de l'homme dans un territoire préservé, qui reprendra bientôt ses droits. D'une saison à l'autre, la plupart des cabanes disparaissent, mais certaines survivent à l'abandon de leurs bâtisseurs, parfois reprises et transformées par les aventuriers suivants.

Autant d'histoires qui flottent encore sur ces constructions, maisons d'un après-midi ou d'un été, lieux vers lesquels s'échappent peut-être encore les pensées d'enfants devenus grands.

Pascaline VALLEE,  
Journaliste freelance

pour la série photographique «Petits & grand» Samuel Hanse.



Augustin Berque\* dans son livre paru en 1986 chez Galilard, s'attache à comprendre comment la société japonaise construit une relation à l'espace dans laquelle nature et culture sont indissociables. Il explore les conditions de coopérations et d'assemblages au sein d'un même milieu de deux natures, l'une sauvage et l'autre construite. Nature et société y apparaissent inséparables car la perception de la représentation de la nature est intimement liée à l'environnement culturel. Cette représentation est vivante en nous comme sujet, alors que nous nous la figurons en général comme objet. C'est par cette dualité que nous comprenons que le milieu est le rapport que nous entretenons avec notre environnement et non l'environnement lui-même. C'est une représentation culturelle dynamique qui s'inscrit dans l'histoire des civilisations et qui est soumise à sa constante évolution. Une forme architecturale n'est jamais réductible au contour de l'objet. Celle-ci se définit avant tout comme un espace de relations mouvantes. C'est dans ces relations que les phénomènes d'appartenance ou de reconnaissance naissent. C'est aussi dans ces relations que les perceptions sensibles dépassent la question du contour matériel de l'objet. L'installation «Morphogénèse 2» à la Grande Galerie de la maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire questionne la substance de la forme en présentant une collection de «petites fabriques d'architectures». Ces petites fabriques réunissent un ensemble de constructions exemplaires qui par l'assemblage de matières primitives ou complexes font la démonstration par le réel de notre capacité à l'émerveillement, laissant s'exclamer, petits et grands : « On serait des aventuriers et ça serait notre maison ! » Interrogeant la question de la forme inventée et pensée, 11 prototypes issus du studio de Morphologie de l'ensa Nantes, appelant les outils numériques, instaurent un dialogue avec un ensemble de constructions primitives extraordinaires captées dans la forêt domaniale des Pays de Monts du littoral vendéen par le photographe Samuel Hense\*\*. Conçu comme un jeu d'aventure qui place chaque petite fabrique d'architecture dans une relation sensible, chacun peut y découvrir, comme l'a écrit Henry David Thoreau dans son livre culte «Walden ou la vie dans les bois», qu'à travers les feuilles d'un bon livre on peut entendre un écho qui ressemble aux bruits des forêts.

Claude Puaud

Architecte président de la maison régionale de l'architecture

\* Augustin Berque

Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales où il enseigne la géographie culturelle. Spécialiste du Japon. A publié de nombreux livres sur ce pays et des ouvrages généraux sur le paysage. A élaboré une théorie des milieux humains. Le Sauvage et l'artifice, les Japonais devant la nature/ La pensée paysagère...

\*\* Samuel Hense

Photographe professionnel vivant à Nantes. Il mène en parallèle un travail personnel important et sensible, en argentique 6X6 Rolleiflex, à focal fixe 80 mm qui lui a valu de nombreuses expositions. Proche des travaux de Robert Adams et de Harry Callahan, ses tirages sont disponibles auprès de la Galerie Imagineo (France) & de Zoxx Gallery (Pays-Bas).

École nationale supérieure d'architecture de Nantes

Studio de Morphologie

• Francis Miguet - Professeur chercheur, membre du laboratoire de recherches CRENAU, J. Koempgen, A. Boivin, T. Raison, C.E. Issanchou, H. Cailleau, A. Chassagnoux, B. Boris, C. Puaud.

## COULEURS ET TRANSGRESSION DANS L'ARCHITECTURE.

COULEURS ET MATIÈRES  
DES FAÇADES TRADITIONNELLE

POINT DE VUE

En France, depuis les années quatre-vingt, l'avènement de la coloration des façades est concomitant avec la pratique du décapage systématique des enduits et des crépis. Dans les villes et les villages traditionnels, les façades arborent maintenant les stigmates des diverses transformations qui, auparavant étaient dissimulées sous leur peau de sable et de chaux. Parfois, dans une même rue, à côté de façades grattées jusqu'à l'os, des maisons multicolores font écho aux enseignes commerciales, suggérant simultanément un état de transgression et de régression.

La régression se traduit par l'engouement pour les matériaux de construction élémentaires, le bois et la pierre locale apparents. Ils habillent les sites pittoresques et permettent l'élaboration et le perfectionnement d'une image homogène de bâti vernaculaire, où les constructions ressemblent à des éruptions géologiques. La plupart des villages labellisés « ... plus beau village de France » offrent au soleil leurs murailles de moellons faisant corps avec le sol - le terroir - pour ne plus constituer qu'une seule époque « préhistorique » avec, pour résultat, des paysages uniformes. Ainsi dans le périmètre sauvegardé de Valognes, dans le Cotentin, se poursuit une mutation massive des façades des 18ème et 19ème siècles qui l'une après l'autre sont dépouillées de leur enduit au profit d'une image de pierres jointoyées dans un caractère rustique, alors que toutes ces maisons étaient originellement construites selon le modèle classique aux modestes mais fines modénatures. Les murs sont maintenant décapés et fondus dans la masse des moellons en « pierre de Valognes ». À Entraygues-sur-Truyère, dans l'Aveyron, village doté d'une topographie et d'un patrimoine exceptionnels, se poursuit un processus dégressif du bâti consistant notamment à faire disparaître les crépis teintés de jaune,

rouge ou gris-bleu des années 1930. Ces couleurs étaient rehaussées par de larges liserés blancs qui entouraient les fenêtres tandis que les volets étaient peints en vert ou en rouge-brun qui composaient de vivifiants contrastes chromatiques. Ces maisons affichent aujourd'hui des murs de moellons en grès brun et des restes d'encadrements de pierres taillées, des chaînes irrégulières apparaissant ci ou là aux abords des fenêtres et des angles, dans un sinistre chaos visuel.



Tandis que l'on décapait fastidieusement les murs des maisons traditionnelles sous le regard bienveillant d'édiles municipaux, la coloration des façades multicolores, longtemps cantonnée à l'Est de la ligne bleue des Vosges, se développait progressivement dans diverses régions, en Bretagne, dans le Nord, dans des villes comme Belfort, Druguignan, Troyes ou Cherbourg-Oc- teville où l'on associe de fines façades colorées à des façades en moellons gris et blanc.

En Alsace la transgression chromatique fut audacieuse. Elle se fondait sur l'interprétation de traces de peintures rouges, jaunes et bleues qui avaient été découvertes sur des maisons à colombages. Les couleurs de la France, un ouvrage de Jean-Philippe Lenclous, publié par le Moniteur en 1982, passionna l'Alsace avec la représentation d'une maison paysanne en bleu outre-mer. Cette couleur était censée dater du XVIIe ; chacun avait envie d'y croire, même le directeur de l'Ecomusée qui exposait une ferme de 1529 d'un bleu intégralement « transgressif ». On avait donc conçu une image « médiévale » à partir de quelques touches de couleur bleue dont l'analyse chimique démon-

trait qu'il s'agissait d'un pigment conçu au milieu du XIXe siècle par Jean-Baptiste Guimet et commercialisé au XXe pour sa compatibilité avec la chaux et les peintures minérales. La référence au Moyen-Âge autorise aisément la transgression. Elle est capable d'inspirer la couleur de nombreux bâtiments qui n'en avaient jamais vu - ou très peu. Elle déclenche des légendes urbaines, comme au Mans dont la municipalité encourage une audacieuse et complexe polychromie, associant enduits aux tons clairs et bois de couleurs vives, souvent même combinés avec des moellons apparents, tout en laissant croire que ces pratiques étaient conformes à celles du Moyen-Âge. Mais c'est à Troyes que l'on découvre une polychromie puissamment transgressive, composée de peintures minérales d'ocres variés, jaune, orange, rouge et brun, des gris verts, étonnants pour un bâti des XVIIe et XVIIIe. La répartition des teintes est d'un équilibre parfait et naturelle : les pans de bois et les enduits alternent entre couleurs intenses et douces (saturées et désaturées) comme inspirés d'une œuvre de Buren. Mais pour rendre crédible cette opération il fallut une légende selon laquelle la ville était très colorée avant l'incendie de 1524, au cours duquel furent détruites 3000 maisons. Aussi les habitants soutiennent-ils la vivifiante et créative croisade des responsables de la ville et du patrimoine dans leur quête des couleurs disparues.

La coloration des façades dans les villages, les bourgs et les villes, voire des régions entières, se décline de diverses façons. L'image recherchée, générale-

ment incertaine et évolutive, dépend de la politique urbaine, des moyens matériels mis en œuvre et des fantaisies transgressives, qu'elles soient individuelles ou collectives. Parmi les nombreuses expériences tentées depuis les années quatre-vingt, évoquons le projet de Saint-Savin sur Gartempe, réalisé en 1998 : au départ, des façades gris-rose et des volets gris-souris, invariablement, car aucune autre couleur n'y était autorisée, de sorte que les habitants ne restauraient plus leur maison. Le projet de coloration les associa aux responsables du patrimoine. C'est donc collectivement que fut conçue une riche palette de couleurs minérales procédant des couleurs de pierres et de sables présents in situ. Et les Saint-Savinois retrouvèrent goût à leur maison.

Denis Steinmetz  
Designer-coloriste  
Maître de conférences Université de Strasbourg  
Pour la maison régionale de l'architecture



L'ARCHITECTURE, COMME MISSION DE SERVICE PUBLIC, EST ATTACHÉE À LA MISE EN RÉVÉLATION D'UNE VILLE FAITE POUR SERVIR ET ACCUEILLIR LES PUBLICS PLURIELS SANS RÉSERVE. ELLE EN EST LA TRADUCTION DANS TOUTES SES OCCASIONS D'ÉDIFICES. APPORTER AUX JEUNES PUBLICS CETTE COMPRÉHENSION PRÉCOCE D'UNE VILLE POUR TOUS, EN LES RENDANT ACTEURS D'UNE EXPÉRIMENTATION CONCEPTUELLE ET LUDIQUE, EST UN ENJEU SOCIÉTAL PORTÉ PAR LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE DANS LES CLASSES.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA) et a été souhaitée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce dernier en a confié l'expérimentation au Réseau des maisons de l'architecture qui a missionné ensuite l'ardepa. Cette action s'est déroulée en avant-première sur la région des Pays de la Loire et a rassemblé plusieurs partenaires à la fois nationaux\* et régionaux\*\*, tous

mus par la même volonté de sensibilisation et d'ouverture auprès des élèves de CM1, CM2. Expérimentale en 2016, la Journée Nationale de l'Architecture dans les Classes est destinée à se généraliser à tout le territoire dès 2017.

\* le Ministère de la Culture et de la Communication, le Réseau des maisons de l'architecture, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, la FNCAUE, les VPAH, le CNOA, le groupe de travail pédagogie œuvrant au RMA.

\*\* L'ardepa, le Rectorat, les 5 CAUE des Pays de la Loire, la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire, l'ensa Nantes, la Maison de l'architecture de l'Isère, l'ensa Grenoble et le CROA.

## OBJECTIFS ET MÉTHODE

La dimension culturelle et transdisciplinaire de l'architecture, au croisement des matières pédagogiques enseignées au cours du cursus scolaire, porte à expérimenter son inscription dans les programmes le temps de deux demi-journées.

1 **S'expérimenter à l'observation de la ville** et de ses architectures via l'expertise de l'architecte, le regard des élèves et une cartographie cernée de frises thématiques. Ces frises se croisent à volonté et mettent en exergue le caractère transversal de l'architecture.

2 **S'exercer au questionnement de groupe et construire une pensée traduite en trois dimensions** via la fabrication d'une maquette, facilitée dans sa production par un kit d'assemblage composé de plusieurs formes géométriques et d'une pièce maîtresse en H. Cet outil permet aux élèves d'aborder conjointement la conception et sa formalisation en 3 dimensions tout en favorisant le dialogue et la manipulation. Il s'agit de mettre en évidence le caractère partagé de la ville, dans sa fabrication et dans son usage.

Au sein de chaque classe était constitué un duo composé de l'enseignant(e) de la classe et d'un(e) architecte.

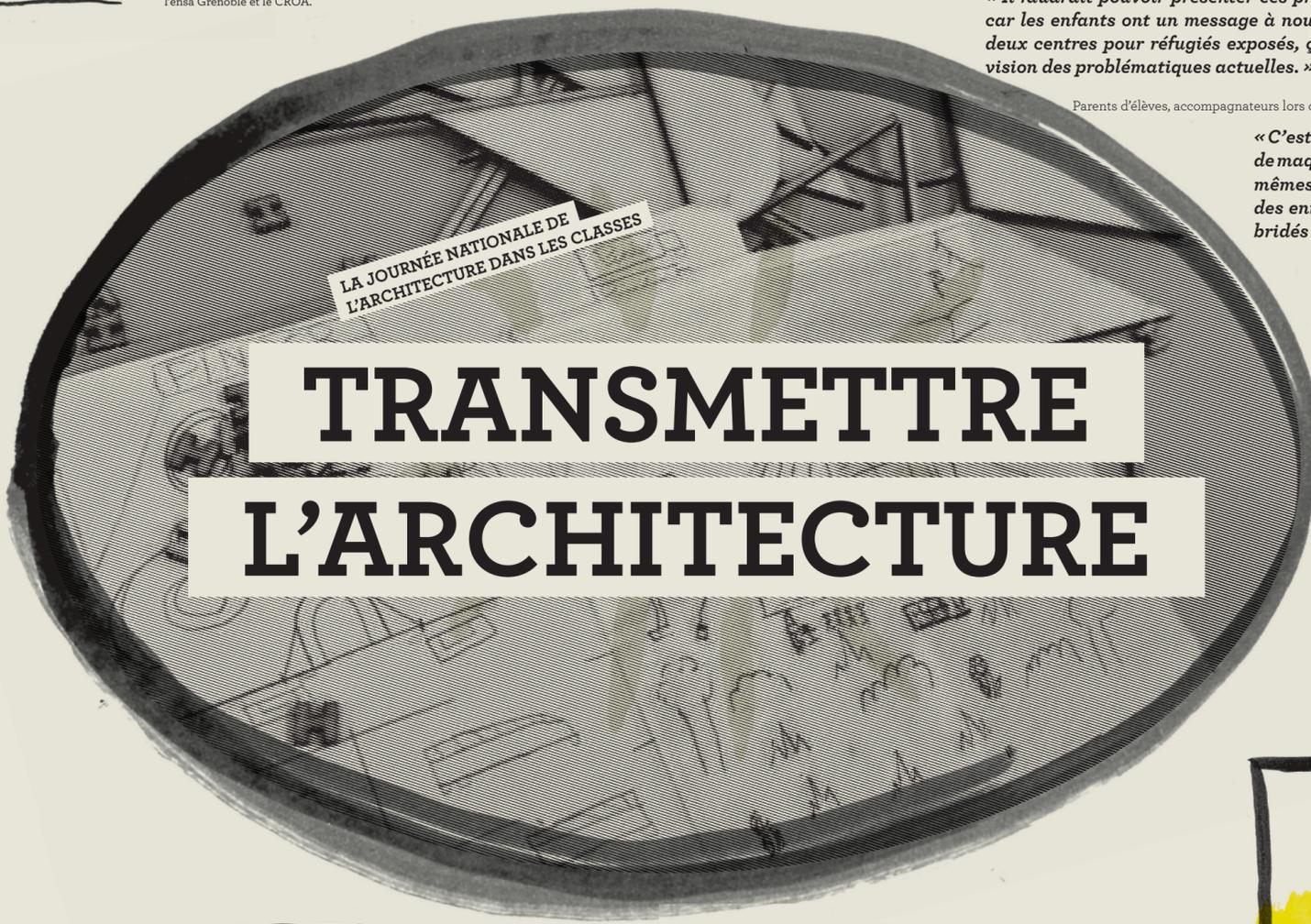
Afin de guider l'intervention des uns et de fournir des clés aux autres, deux outils pédagogiques ont été créés par l'ardepa : la cartographie et un système d'assemblage maquette.

Ces outils, suffisamment souples pour permettre aux architectes d'y insuffler leur vision de ce qu'est un espace urbain et architectural, offrent aussi aux enseignants la possibilité d'initier leurs élèves en amont et de prolonger la démarche par la suite.

Lors de la Journée Nationale de l'Architecture dans les Classes, 87 classes de la région Pays de la Loire ont participé aux côtés de 91 architectes soit 2500 élèves. L'heure des comptes et des bilans révèle des chiffres vertigineux tant dans les coulisses de l'événement qu'au moment de l'exposition...

Derrière le rideau, une équipe de plusieurs personnes a œuvré afin de conditionner les kits remis aux écoles participantes et élaborer les cartographies de plus de 80 espaces publics. 525 planches de carton bois ont été utilisées afin que le laser y découpe 41 800 petits H, 5720 rectangles, 2640 triangles, 6600 carrés, 5720 demi-cercles, 4400 parallélogrammes, 6160 barres, 5720 arcs de cercle, 176 tubes de colle et autant de sachets de végétation.

87 cartographies d'espaces publics ont été réalisées, assorties de 46 464 gommettes et 438 maquettes ont été fabriquées par les 2500 élèves participants !



« Les enfants font la démonstration enthousiaste et collégiale de ce qu'est le fondement de la ville : le partage et l'invention. »

Pierrick Beillevaire, vice-président de l'ardepa

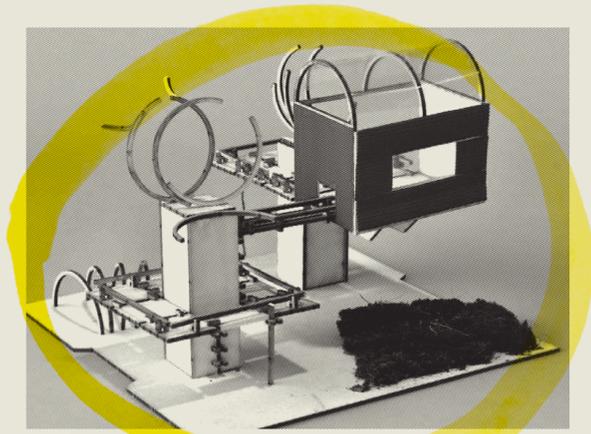
« Ce qui est probant, et nous en sommes témoins ici ce matin, c'est d'être parvenu, comme cela arrive parfois lorsque les planètes s'alignent, à faire ensemble dans un système pourtant complexe. »

Dominique Tessier, président du Réseau des maisons de l'architecture

« Il faudrait pouvoir présenter ces projets à nos politiques, car les enfants ont un message à nous faire passer. J'ai vu deux centres pour réfugiés exposés, ça en dit long sur leur vision des problématiques actuelles. »

Parents d'élèves, accompagnateurs lors de la visite de l'exposition JNAC

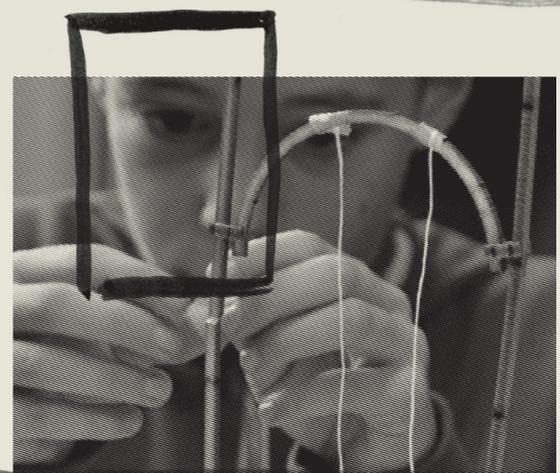
« C'est incroyable de voir la variété de maquettes produites à partir des mêmes formes et l'infini créativité des enfants. Sans limite, sans être bridés par la convention. »



LE TEMPS FORT D'EXPOSITION FUT UN SUCCÈS OÙ PLUS DE 500 PERSONNES SE SONT RETROUVÉES LORS DU VERNISSAGE LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016.

L'espace généreux de l'école d'architecture a servi d'écran aux 87 cartographies et aux 88 maquettes sélectionnées par les classes. Une scénographie en mouvement conçue par l'agence Bl.am exposait les maquettes qui se déplaçaient le long de la structure noire au bout de fines balancelles en hêtre. Parents, enfants, architectes, enseignants, familles... immobiles, tous suivaient des yeux la lente course des maquettes, déroutantes d'inventivité, de rêverie et de débrouillardise.

Ce témoignage enthousiaste révélait au public le travail complice des enseignants et de leurs binômes architectes, la démarche initiée par les élèves tout en mettant en avant les ramifications à la fois citoyennes, culturelles ou encore créatrices d'un tel projet. L'exposition s'est prolongée durant un mois et a accueilli 48 classes venues de toute la région découvrir ce que le collectif fabrique.



Le collectif de graphistes Appelle Moi Papa était également de la partie et invitait petits et grands à redonner ses couleurs à la ville ! Colorama, grande fresque à colorier, présentait les architectures emblématiques de toute la région ainsi que des passe-têtes afin de prendre de drôles de photos à plusieurs. La présence d'Appelle Moi Papa a donné lieu à un atelier de sérigraphie auquel chaque enfant a pu participer et ramener chez lui un extrait de la fresque sérigraphié sur carton bois. Un beau souvenir de cette journée !



Portrait

Portrait

Nathalie DEBRAY (Architecte), Nathalie MARSOLLIER (Economiste de la construction) et Emma HAMON (collaborateur architecte), se sont associées à leurs anciens employeurs, les architectes Jean-Charles HAUMONT et Yves RATTIER pour créer LOOM Architecture en 2015. Nathalie (30ans) et Yves (62ans) témoignent de leur expérience de transmission...

Yves : « C'est l'histoire d'une transmission où rien ne s'est passé comme prévu. Les débats pour savoir si le nom resterait après le passage de témoin, le calcul de la valeur des contrats, du matos, de la notoriété; tout cela a volé en éclats (ces sujets ne plaisaient d'ailleurs à personne). Mais revenons quelques années avant, nous avions toujours eu l'envie d'associer des plus jeunes dans l'idée de transmettre une façon de travailler, une certaine idée de l'approche architecturale, exigeante et conviviale (vraisemblablement un peu paternaliste). Pour cela il nous fallait :

- Être plusieurs: les deux associés historiques, un (ou plusieurs) jeune(s) architecte(s) motivé(s) par une reprise; - Que la synchronisation des besoins des uns et des autres soient en phase.

- Et que la (ou les) perle(s) rare(s) accepte(nt) de récupérer une agence à Châteaubriant, un territoire en déshérence. Ce qui nous importait le plus, était de conserver une équipe pointue, complémentaire, le travail chez nous est très collectif. La transition s'est mise en place doucement ; c'était le début de la crise. Plus nous refusions le dumping plus le carnet de commande s'amenuisait... Certains collaborateurs sont partis à regret. Le projet d'ouvrir à une association était toujours là mais l'avenir sombre. Quelques dossiers retardés, et le boulot ne rentrant toujours pas, la banque nous lâche, l'agence est mise en redressement judiciaire puis en liquidation. Rideau. En fait non, les associés pressentis créent, avec notre aide, une nouvelle société: Loom Architecture et saisissent ainsi l'opportunité de récupérer les travaux en cours en sous-traitance de nos BE. Les maîtres d'ouvrage ont, non sans appréhension, accepté de continuer de travailler avec la nouvelle équipe. Beaucoup d'angoisses pour démarrer dans ces conditions mais aussi une opportunité unique de racheter pas cher le matériel, d'avoir des dossiers qui assurent un fond de roulement pour plusieurs années. Bien sûr nous n'en avons tiré aucun avantage financier, mais la nouvelle équipe a pu démarrer sans dette, avec l'esprit qui nous tenait à coeur et n'hésite pas à nous solliciter au besoin. Bon ce n'est pas vraiment une méthode de transmission, mais le nettoyage via le Tribunal de Commerce a permis de rendre la mutation limpide. C'est déjà ça ... »

Nathalie : « Intuitu personae\*... est l'intitulé du mémoire HMONP rédigé en 2013, dans lequel j'interrogeais ma capacité à reprendre et incarner une agence portée depuis 30 ans par les architectes Jean-Charles Haumont et Yves Rattier. Le questionnement apparaît léger aujourd'hui. C'est dans un contexte douloureux que Loom Architecture a été créée en 2015. La transmission a été accélérée, il n'était plus question de prendre le risque d'investir dans une entreprise, il s'agissait de pérenniser nos emplois. Cette situation nous a amenés à revenir à l'essentiel. Les plus motivées par l'association sont restées, une nouvelle identité a été créée, l'agence a déménagé de Châteaubriant pour s'installer à Nort-sur-Erdre, commune plus dynamique et porteuse, l'agence s'est ouverte aux marchés privés, un travail important de communication a été mis en place pour valoriser les références existantes, et faire connaître la jeune équipe au regard du grand public. L'équipe que Jean-Charles et Yves ont construite au fur et à mesure des années s'est montrée incroyablement soudée et résistante. Plus qu'un portefeuille clients ou des affaires en cours, ce sont des valeurs fortes qu'ils nous ont transmises. A nous maintenant d'en faire bon usage. »

Nathalie Debray et Yves Rattier

\*terme juridique employé pour caractériser le dirigeant d'une entreprise : son professionnalisme, son savoir-faire, son talent... et qui est valorisable dans le cas d'une reprise d'architecture (plus l'entreprise repose sur l'intuitu personae, moins celle-ci n'a de valeur...)

Transition

# RETOUR VERS LE FUTUR !

La ville est un palimpseste. Sa lecture et sa compréhension sont liées à nos connaissances des processus qui la conduisent dans ses formes et ses mutations. Ses petites histoires construisent un récit transgressif porté par l'une des thématiques de ce 5eme numéro du journal Platforms : transgression !

### Le récit :

En 2013, en cœur de Nantes, sur la rive nord Loire, face à l'école d'architecture, le promoteur nantais ADI, livre l'immeuble GAO conçu par les architectes Barré & Lambot. Ayant en mémoire la réponse que j'avais formulée avec Philippe Camus, directeur d'OCDL du groupe Giboire pour ce concours lancé par Nantes Métropole Aménagement, je regarde avec attention, la pièce architecturale de mes confrères s'ériger, reconfigurer l'îlot urbain et tenter de prolonger les grands balcons filants et élancés de l'immeuble mitoyen «Loire et soleil» réalisé en 1968 par l'architecte Maeder. Au-delà de cette figure sur Loire, la fin de chantier livre une intériorité de l'îlot côté rue Bias qui interroge la relation que l'arrivée du projet entretient alors avec l'espace public.

La rue Bias, par sa forme en trapèze orientée vers la rue Gaston Veil dispose d'emblée d'une forme urbaine attractive suscitant l'analyse. Elle se donne à lire immédiatement comme une petite place urbaine étirée et légèrement désaxée qui s'ouvre aux regards vers la chapelle du CHU labellisée depuis 2009 patrimoine du XXe siècle qui a été livrée en 1964 par l'architecte de la reconstruction et du CHU, Michel Roux-Spitz. Les immeubles qui bordent cette petite place présentent des architectures affirmées autonomes. L'immeuble GAO qui propose une architecture formelle ne déroge pas à cette règle en ne réinterrogeant pas l'espace public qu'il recompose, censé remettre tout ce petit monde en ordre de marche.

La figure forcée du tracé de sol parsemé de quelques bancs et d'arbres tente d'y remédier sans grande conviction. Pourtant les figures architecturales qui s'organisent dans cet interstice s'affichent dans des formes architecturales caractérisées. Citons en premier les bureaux et le central télécom réalisés par l'architecte Yves Ménard en 1974, au meilleur de sa forme avec notamment la mairie pilotis de La Baule qu'il livre en 1979, avant son association en 1983 avec Durand et Thibault pour former alors l'agence éponyme DMT.

Pièce architecturale remarquable des

années 70, formant un angle urbain en retrait sur la rue Gaston Viel, le bâtiment des télécom conserve, presque 50 années plus tard, une modernité efficiente avec sa façade ourlée de profilés biaisés en métal laqué blanc, contrastés par ses remplissages sombres d'émaille. Il présente une articulation subtile entre la partie hébergeant les bureaux et celle hébergeant le central téléphonique ainsi qu'une rupture/continuité peu conventionnelle de par sa forme et sa matière avec l'ancien parking Peugeot attenant.

Marquant l'angle urbain sud, l'amphithéâtre Berlier, de verre et de béton brut, réalisé par les architectes Jean-François Salmon et Eric Gouensard en 1998 articule habilement le basculement en courbe de la rue Gaston Veil. L'ancien garage Peugeot réalisé en 1953 par l'architecte Yves Guillou révèle la forme circulaire du parking en développé de rampe sur un sous-bassement en rez-de-chaussée tendu allant percuter l'immeuble télécom, tel un collage urbain que le photographe artiste belge, Filip Dujardin, aurait pu exposer au Moma.

Cinquième bâtiment de ce polyptique urbain, la faculté de Pharmacie livrée

en 2011 par l'architecte Jean-Pierre Lott, génère quant à lui des interrogations à la fois par sa masse bâtie, ses tentatives d'animations volumétriques et les liens qu'il opère avec son environnement faisant peut-être regretter aux membres du jury de concours le choix d'une autre équipe.

Cet ensemble va se finaliser par la construction à venir prochainement d'un dernier immeuble, en cœur d'îlot qui refermera le fond de la place Bias et en clôturera pour le siècle à venir la forme urbaine définitive.

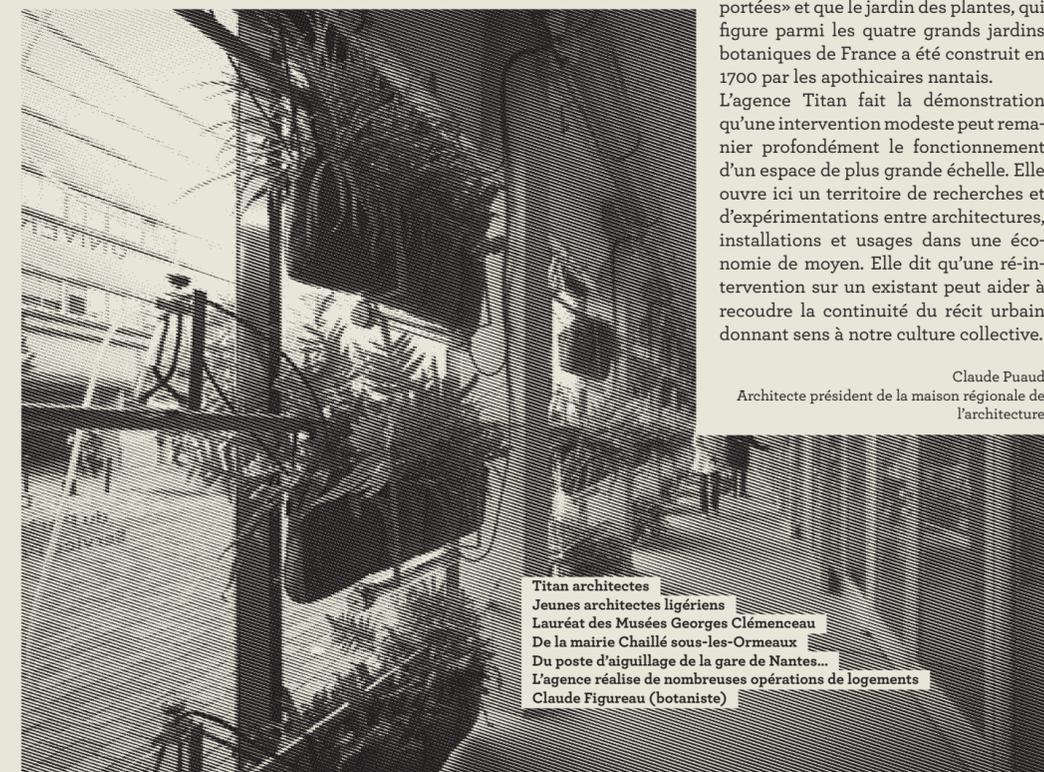
C'est dans ce contexte urbain complexe que les architectes de l'agence Titan interviennent en 2016 pour un projet d'une grande modestie qui va transgresser la question de l'espace public et y apporter les premiers éléments manquant à celle-ci. L'agence qui aménage les bureaux de la direction de la recherche, du partenariat et de l'innovation de l'université de Nantes situés en rez-de-chaussée de l'immeuble GAO réinterroge la question de la promenade urbaine et de la place du végétal dans la ville.

Conçu à l'origine pour accueillir des commerces, l'espace de 300 m2 s'étire sur l'espace public par une grande façade vitrée. L'agence Titan déve-

loppe une proposition qui reconfigure la question de l'espace public et prend position sur l'interrelation entre ce qui est du dehors et ce qui est du dedans. En opérant un nouveau tour de carte, les architectes Mathieu Barré, François Guinaudeau et Romain Pradeau font basculer le statut de la place Bias dans une expérimentation qui génère une épaisseur active. Cette épaisseur se compose de végétaux suspendus dans des poches nourricières fixées sur des supports horizontaux en acier inox entre les poteaux béton de l'immeuble. Ce modèle de culture irriguée par capillarité participe à améliorer la qualité de l'air, à créer une ambiance apaisée dans les bureaux, instaure un nouveau degré d'intimité pour les espaces de travail, structure la circulation autour d'une «matrice vivante», fait rentrer le végétal urbain à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment et affirme l'université dans sa dimension recherche et expérimentation. Les noms des différentes plantes sont sérigraphiés sur le verre de la façade sur rue, donnant à lire aux passant et aux étudiants de la faculté de Pharmacie, une collection végétale savante rappelant que les collections du jardin des plantes de Nantes sont avant tout des collections de végétaux «transportées» et que le jardin des plantes, qui figure parmi les quatre grands jardins botaniques de France a été construit en 1700 par les apothicaires nantais.

L'agence Titan fait la démonstration qu'une intervention modeste peut remanier profondément le fonctionnement d'un espace de plus grande échelle. Elle ouvre ici un territoire de recherches et d'expérimentations entre architectures, installations et usages dans une économie de moyen. Elle dit qu'une ré-intervention sur un existant peut aider à recoudre la continuité du récit urbain donnant sens à notre culture collective.

Claude Puad Architecte président de la maison régionale de l'architecture



Titan architectes  
Jeunes architectes ligériens  
Lauréat des Musées Georges Clémenceau  
De la mairie Chaillé sous-Ormeaux  
Du poste d'aiguillage de la gare de Nantes...  
L'agence réalise de nombreuses opérations de logements  
Claude Figureau (botaniste)

# L'ARCHITECTURE PEUT-ELLE TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ ?

Les historiens associent souvent mutations économique-sociales et changements dans l'art de construire les bâtiments et d'agencer l'espace urbain. Ces liens sont généralement tellement forts que l'on peut être tenté de croire que les architectes-urbanistes sont des démiurges capables de eux seuls de transformer les conditions de vie de leurs contemporains.

Le travail d'Alejandro Aravena a été mis en avant et récompensé en de multiples occasions ces dernières années. Est-il parvenu, comme il le sous-entend parfois, à améliorer le sort des Chiliens concernés par les nombreuses opérations qu'il a dirigées dans son pays ? Serait-il celui qui a découvert la potion magique permettant aux architectes de résoudre seuls la solution aux problèmes du mal-logement, domaine où les politiques de droite comme de gauche ont échoué ?

En 2015, Aravena est nommé à la direction de la Biennale internationale d'architecture de Venise. L'année suivante, l'architecte chilien reçoit le prix Pritzker. Surprenant ! L'homme est séduisant et son discours bien rodé, mais il n'appartient pas à l'aristocratie de l'architecture mondialisée habituellement promue... Né en 1967, il a connu tous les soubresauts de l'histoire du Chili contemporain. Il a 3 ans quand Salvador Allende devient le premier président marxiste du pays. Il a 6 ans quand le général Pinochet, aidé par la CIA, instaure la dictature. Il en a 21 quand s'amorce un processus de démocratisation avec l'élection de plusieurs président(e)s centristes (Alwyn, Bachelet, Piñera...). Une transition qui s'est faite sans que soit remis en cause le dogme économique libéral importé des Etats-Unis depuis 1973. C'est en effet

au Chili que les disciples de Milton Friedman, apprirent pour la première fois à exploiter une situation de crise, avant même que Thatcher et Reagan ne fassent subir à leur pays une purge libérale... Dans les années 1960, les politiques progressistes mises en œuvre au Chili, étaient un mauvais exemple pour le monde des affaires américain. La réaction du département d'Etat fut de financer les études de jeunes Chiliens, afin qu'ils puissent venir à Chicago s'initier à l'économie de marché avant de retourner au Chili pour y enseigner au sein de l'université catholique de Santiago. En 1973, les «Chicago-boys» de cette prestigieuse université, furent mis à contribution par Pinochet pour imposer la privatisation des entreprises publiques et surtout des coupes franches dans les dépenses sociales. Cette politique ultra-libérale bénéficia aux riches au détriment des pauvres, victimes d'un chômage important et d'une inflation galopante. Il en résulta un marasme économique qui permit aux partis démocratiques de mettre fin à la dictature.

Aravena fait ses études à l'Université pontificale catholique qui lui fournit ses premières commandes (Écoles de mathématiques et de médecine, Tours siamoises...). Il réalise ensuite des bâtiments au Chili (Centre culturel de Constitución, Ecole Ayelén à Rancagua...) et à l'étranger (Résidence étudiante à Austin, Immeuble Novartis à Shanghai...). Ce palmarès honorable est pourtant éclipsé par un petit nombre de réalisations plus modestes que l'aménagement, en 2004, du quartier de Quinta Monroy à Iquique. Mandatée pour résorber un bidonville, l'agence ELEMENTAL y construisit 93 logements, avec un budget prévu pour 30,

en livrant des demi-maisons que les occupants peuvent (doivent) compléter selon leurs moyens.

La mise en œuvre de ce programme est rendue possible grâce à l'implication de l'Université Catholique et de Roberto Angelini, l'homme le plus riche du Chili, deux partenaires qui partagent avec Aravena la même vision de la lutte contre la pauvreté.

La philosophie de ce projet est en effet directement inspirée de la doctrine de l'École de Chicago. Ces économistes libéraux affirment que la «crise du logement» est due à une inadéquation entre l'offre et la demande. Ils attribuent la rigidité de l'offre à une réglementation trop sévère des règles de construction et à l'existence de taxes trop élevées qui découragent les investisseurs.

Aravena admet que les inégalités sont l'un des problèmes du continent sud-américain. Il propose leur résorption par la construction à bas coût plutôt que par la redistribution des richesses. Il veut faire «plus avec moins» sans l'intervention de l'Etat. Ce socle idéologique explique le choix du jury du Pritzker dont les membres considèrent que les initiatives privées sont plus efficaces que l'action des pouvoirs publics.

Par-delà les a priori idéologiques, quel est le résultat sur le terrain de la démarche mise en œuvre par Aravena ? Dix ans après son lancement force est de constater que ce type de construction n'a pas permis de résoudre le problème du logement des plus pauvres. Edifiées dans un quartier périphérique, loin des centres d'activités, ces maisons ont mal résisté aux tempêtes. Les bidonvilles continuent à s'étendre à proximité et la police déconseille aux visiteurs de traîner dans ce quartier !

L'idée d'impliquer les occupants d'un logement dit social dans la conception et la construction n'est pas aussi novatrice que l'affirment les laudateurs d'Aravena.

Après la Révolution des Œillets, le gouvernement portugais a mené de 1974 à 1976 une ambitieuse politique de lutte contre le mal logement baptisée Serviço Ambulatório de Apoio Local. Le gouvernement garantissait son soutien financier alors que les architectes concevaient les projets en collaboration «avec» les résidents, plutôt que «pour eux». En à peine 26 mois, le SAAL réalisa 170 projets avec 40 000 familles.

Dans un cadre différent puisqu'il s'agit d'une rénovation de logements sociaux locatifs, la démarche participative initiée par Patrick Bouchain et son équipe à Boulogne-sur-Mer est exemplaire. Elle se caractérise par la volonté d'impliquer les occupants et d'offrir à certains d'entre eux la possibilité, en participant aux travaux, d'acquérir une qualification professionnelle débouchant sur un emploi durable.

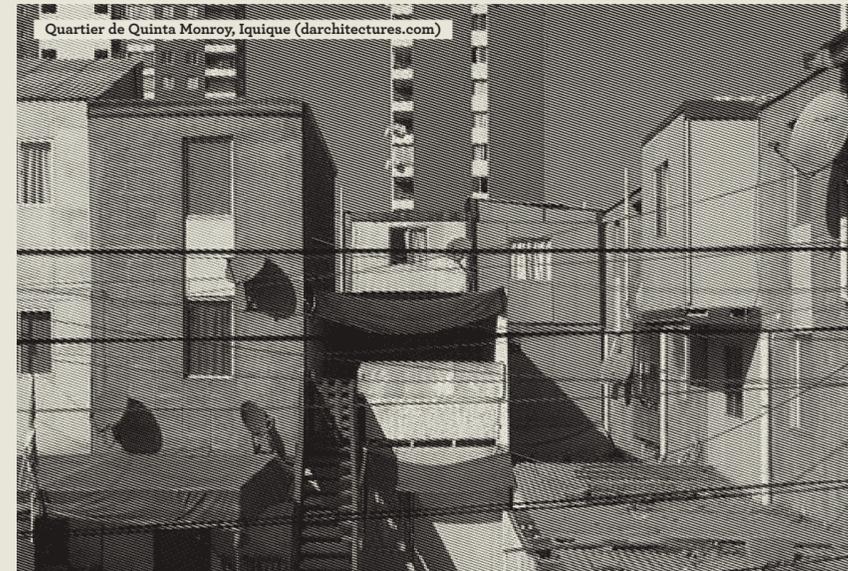
On retrouve ce même souci d'associer les architectes (atelier Belenfant-Daubas), le maître d'ouvrage (Nantes Habitat) et les futurs habitants dans la «Démarche Igloo» qui se présente comme une alternative au locatif social classique. En 2014, l'entrée des locataires dans la résidence «Odyssée» a été l'aboutissement de ce projet destiné à des personnes en situation de fragilité qui se sont engagées dans une démarche d'insertion visant à leur retour vers l'emploi, à l'accès à un logement de qualité et à leur reconquête de l'estime de soi. Accompagnement social et formation professionnelle ont été les deux volets de cette opération pilote financée par des fonds européens et par la ville de Nantes. Ces collaborations fructueuses entre architectes et populations en situation difficile se distinguent du processus mis en œuvre par Aravena au Chili car elles ont été menées avec l'appui des services publics. Ce n'est plus, comme à Iquique, «Aide-toi, le Ciel t'aidera» mais plutôt «Nous sommes à tes côtés pour t'aider à t'en sortir» !

La Biennale de Venise avait pour thème «Reporting from the front». Aravena s'y présentait comme celui qui «malgré la pénurie des moyens, exalte ce qui est disponible». Dans le contexte chilien d'une polarisation sociale très marquée, il fait la promotion d'une architecture pauvre pour les plus pauvres. Son travail dans ce domaine est sans doute inspiré par une bienveillance sympathique mais sa généralisation impliquerait de renoncer à tout espoir de réduire les inégalités. Fort heureusement, les exemples ne manquent pas de projets généreux qui accompagnent les aspirations à plus de justice sociale et qui offrent aux plus défavorisés la possibilité de bénéficier d'une architecture de qualité. Comme l'affirmait Théodore Monod : «L'utopie ne signifie pas l'irréalisable mais l'irréalisé».

Gérard Savoye  
membre de l'ardep

• «Alejandro Aravena, architecte de l'année. Robin des boîtes», Olivier Namias. Le Monde diplomatique, mars 2016

• «50 ans d'architecture portugaise» exposition de la Cité de l'architecture et du patrimoine, 2016, Paris.



Quartier de Quinta Monroy, Iquique (darchitectures.com)



Alvaro Siza, quartier São Victor, Porto (amc-archi.com)



Logements IGLOO à Nantes

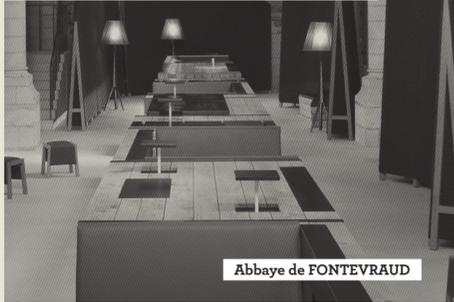




Cette année ; les architectes ligériens ont choisi l'Abbaye royale de Fontevraud pour se réunir. Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du 28 avril 2017 dans vos agendas. Ce sera l'occasion pour vous de retrouver vos confrères dans un lieu d'exception inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco dont la rénovation a fait l'objet de récompenses internationales.

Votre institution ordinale vous propose lors du rassemblement annuel des architectes des Pays de la Loire, un temps de bilan des actions menées, de prospective de celles à développer, de nouvelles mobilisations pour la profession. Ce sera aussi l'occasion de rencontres et d'échange entre professionnels de l'architecture suivis d'une visite personnalisée des lieux. Pour les jeunes inscrits ce sera l'occasion de prêter serment. Programme à suivre !

## ● JOURNÉE ANNUELLE 2017 DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE



Abbaye de FONTEVRAUD

© bielsa

### QUELQUES ARGUMENTS POUR

## VALORISER NOTRE PROFESSION

Les architectes appartiennent à une profession libérale et réglementée. Comme les avocats, les médecins, les experts-comptables et bien d'autres encore leur titre est protégé car assorti d'obligations et de devoirs. Se présenter comme architecte emporte toutes les garanties liées à cette réglementation (notamment assurance spécifique, formation, garantie et organisée par un ordre). La France est le seul pays européen qui définit l'architecture comme étant d'intérêt public au travers l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977. Par cette loi et ce contexte, elle instaure l'obligation pour les maîtres d'ouvrage de faire appel à un architecte dans les conditions et limites prévues : il s'agit d'un monopole pour la profession. En contre partie de quoi, la profession s'oblige à respecter certaines contraintes qui sont autant de garanties pour le grand public. L'exercice de la profession d'architecte et son organisation sont donc soumis aux règles prévues par le législateur en vertu de la délégation d'une mission de service public : l'ordre veille à garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux de règles éthiques.

Il semble bon de rappeler au grand public que la profession apporte un certain nombre de garanties parmi lesquelles : La garantie de compétence : le diplôme de l'architecte est l'aboutissement d'études longues lui permettant d'acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise du projet architectural et à sa réalisation. La garantie d'éthique s'y ajoute car du fait de la réglementation de la profession, l'architecte, au moment de son inscription au Tableau de l'ordre prête serment et s'engage à res-

pecter une déontologie professionnelle qui définit ses missions et ses obligations professionnelles. Enfin, des garanties contractuelles importantes : les missions confiées à un architecte font l'objet d'un contrat écrit, indiquant clairement les obligations mutuelles de chacun. Pour être inscrit à l'ordre, l'architecte se voit contrôler annuellement sur sa formation obligatoire, et son assurance. L'architecte est tenu à un devoir de conseil qui s'exerce tout au long des missions qui lui sont confiées. Enfin sa capacité à concevoir le bâtiment, à mettre les devis en concurrence, à choisir les bons prestataires et gérer le planning et le projet de A à Z sont autant d'assurance d'un chantier serein et de garanties financières qui promettent de réaliser des économies en toute transparence des tarifs pratiqués. L'institution ordinale a en charge de vérifier que les inscrits au tableau y répondent.

#### UN ARCHITECTE ET UN CONSTRUCTEUR : DU PAREIL AU MÊME ?

Nous avons pu constater que le grand public méconnaît souvent les spécificités du contrat d'architecte et qu'une confusion avec les constructeurs est préjudiciable aux consommateurs car il est très souvent trompé.

Le contrat d'architecte est une prestation intellectuelle qui porte sur une création future. C'est une différence fondamentale qui s'oppose au contrat de construction de maison individuelle (type industriel, les plans sont déjà connus), ces derniers sont plus connus du grand public mais pour autant, ils n'apportent pas les mêmes types de garanties. En effet, seuls les architectes, qui ont un monopole du droit à construire en France depuis la loi de 1977 garantissent la conception des constructions. Un constructeur de maison individuelle n'aura que la garantie décennale des entreprises intervenues sur le chantier pour garantir son client alors que l'architecte, lui et lui seul, garantit la conception.

### ● 2017 : UNE ANNÉE D'ÉLECTION ORDINALE

2017 est une année d'élection au sein de l'institution ordinale qui vous concerne : en tant qu'architecte, votre inscription au tableau vous donne l'opportunité de présenter votre candidature et de choisir quels seront vos représentants de la profession. Les conseillers dont le mandat est actuellement en cours s'investissent au service de la profession.

**Le mot de Guillaume BLANCHARD, secrétaire général :**

*« Notre profession protéiforme et notre ego créateur peuvent nous inciter à nous différencier à outrance au lieu de constater l'évidence de nos intérêts communs. L'ordre vécu passivement par l'architecte n'est qu'une contrainte supplémentaire dans la pratique de notre métier. En investissant cette institution avec un message et des actions d'utilité, d'union, de transmission, de régulation et de confraternité, en faisant vivre ces mots concrètement au-delà d'un plan de communication, en se mobilisant comme conseiller-ère, comme gestionnaire, jury, représentant-e, vous avez la possibilité d'être actif pour et par votre profession. Les élections ordinales cette année sont une des formes de mobilisation possible pour chaque architecte. Pensez-y. »*

## LA FORMATION INITIALE DES ARCHITECTES.

Contient des enjeux de la formation des futurs architectes, le conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de La Loire est particulièrement impliqué aux différentes étapes du cursus d'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre, (HMONP), à l'ENSA Nantes. Pour rappel, cette formation n'est accessible qu'aux candidats titulaires d'un diplôme D'Etat d'architecte et cette habilitation s'obtient par « mise en situation professionnelle » (MSP) ou par « validation des acquis » (VAP).

Les dossiers de candidatures font l'objet d'un examen par une commission d'évaluation. La dernière commission a eu lieu le 15 décembre 2016 en présence de François Dussaux et Patrick Moreuil, coordinateurs au sein de l'école de cette formation, Guillaume Blanchard et Annie Lebeaupin Saint-M'leux, respectivement Secrétaire et Vice-présidente de l'ordre des architectes, pour le conseil régional des Pays de la Loire, ainsi que Gilles Chabenes, président de l'UNSA et de Sandra Valmier. Nous avons examiné 79 candidatures, 59 en MSP et 20 en VAP.

Au début de notre mandat, la HMONP pouvait être perçue comme un « numéris clausus », du fait de la crise économique d'une part et de l'accès restreint à cette formation pour les jeunes titulaires du diplôme d'architectes DE sortant de l'école. L'objectif aujourd'hui est de donner accès à cette formation à tous ceux qui le deman-

dent sous réserve de répondre aux critères administratifs. Aujourd'hui par exemple un titulaire du diplôme ADE ayant exercé en auto entrepreneur ou comme maître d'œuvre peut postuler à cette formation en VAP.

Dans l'examen des dossiers de candidature en MSP, nous nous sommes attachés à nous assurer que les missions confiées au sein de la structure d'accueil correspondaient aux attentes de la formation et notamment en ce qui concerne le suivi de chantier et la gestion de l'entreprise.

Dans le cas contraire, sans rejeter la candidature, nous avons sollicité expressément du candidat, qu'il demande à son entreprise un complément de missions dans ces domaines.

Pour les VAP, l'examen des missions effectuées par le candidat dans la réalisation de projet ou le suivi de chantier ont également permis d'acter les candidatures.

A l'issue de cette commission, toutes les candidatures ont été retenues. Au cours de la formation, l'ordre des architectes intervient lors des séminaires, pour présenter aux futurs architectes le rôle et missions de l'institution ordinale et expliciter les codes et devoirs de l'architecte dans l'exercice de sa profession.

A la fin de la formation, les conseillers de l'ordre vont également participer aux jurys de soutenance pour la validation de la formation.

RUBRIQUE RÉGALIEENNE	du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016
NOMBRE D'INSCRIPTION AU 31 DÉC. 2016	• 1215 ARCHITECTES • 560 SOCIÉTÉS
INSCRIPTIONS AU 1 <sup>er</sup> AVR. 2016	• 21 ARCHITECTES • 19 SOCIÉTÉS
DÉSINSCRIPTIONS	• 32 ARCHITECTES • 16 SOCIÉTÉS

**P**ratiquement une centaine d'agences ont ouvert leurs portes en 2016. Une deuxième édition pour les Pays de la Loire placée sous le signe de la réussite. L'occasion de rappeler au grand public que la profession apporte un certain nombre de garanties parmi lesquelles une garantie de compétence, d'éthique, d'assurance et des garanties contractuelles. La particularité de l'année 2016 : la mise en place de collectifs d'architectes qui se sont réunis dans plusieurs villes de la région pour proposer au grand public des activités en lien avec l'architecture.

### JNAC, JNA ET LE PRINTEMPS DE L'ARCHITECTURE

Dans le cadre des actions de médiation de l'architecture, le ordre des architectes est partenaire des MRA pour les « JNAC » Journée Nationale de l' Architecture dans les Classes, initiées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Pour cette première édition, les Pays de La Loire était région pilote. 91 architectes ont répondu présents et nous les en remercions tous. Le lancement de la première Journée Nationale de l'Architecture a eu lieu le 14, 15 et 16 octobre 2016. C'est une belle opportunité d'associer de façon festive et pédagogique tout type de public autour de l'architecture. Pour 2017, la Journée Nationale de l'Architecture sera reconduite en Octobre. Ce sera à nouveau l'occasion d'en faire un temps fort sur l'architecture en regroupant différentes manifestations dont les « Les architectes ouvrent leurs portes » et pour les Pays de la Loire « Le printemps de l'architecture ». Cette dernière manifestation est portée par une association regroupant l'ordre des architectes, l'ENSA Nantes, les CAUE de la région, l'ARDEPA et la MAPDL en partenariat avec la DRAC.

## LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES 2016, JNAC, JNA, PRINTEMPS

### LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES : DES MOMENTS DE TRANSMISSION PRIVILÉGIÉS

Depuis 3 années, maintenant, l'Ordre des Architectes a lancé une campagne de valorisation de la profession en s'appuyant sur les 29 000 agences présentes en France, pour lesquelles il leur est donné quasiment cartes blanches pour ouvrir leur agence, accueillir un public néophyte ou ciblé, organiser un évènement ou une manifestation sur un laps de temps de 2 jours. Charge à chaque professionnel de communiquer sur son métier d'architecte. Et là, il ne faut pas longtemps pour s'apercevoir que cette profession renvoie l'image d'une activité enviable mais souvent méconnue.

Ce postulat est d'autant plus vrai lorsque l'auditoire concerné regroupe des scolaires, qui expriment souvent l'envie de suivre la voie de nos aînés. Alors, il n'y a pas de mal

à savourer ces moments d'échange, à la rencontre des enfants, pour leur dévoiler cette profession à travers des illustrations et des images iconiques, des dessins et des planches, mais aussi et surtout des maquettes, outils indispensables et indissociables de l'image de la profession. Les JPO apparaissent donc comme le moment privilégié où la transmission prend le pas sur l'échange, où la spontanéité permet de mettre en place des activités allant au-delà de la simple découverte.

Certes, évoquer Jean Nouvel ou Rudy Ricciotti avec des enfants peut paraître abstrait pour certains, mais aborder le sujet à travers l'humain tel qu'il évolue dans son milieu, tel qu'il peut le modifier ou s'y projeter pour construire, renvoie à des aspects concrets et parlants du métier d'architecte, et de son rôle social.

Au cours des dernières JPO, plusieurs confrères inscrits à l'Ordre ont proposé le thème suivant avec les enfants du niveau

primaire « Construis ton village », avec 3 approches majeures au niveau des ateliers recevant les enfants. Au préalable, il avait été pris en compte et évalué avec leurs professeurs la capacité de ce jeune public à recevoir et assimiler sur un laps de temps somme toute relativement court un éveil à l'architecture. (1/2 journée pour chaque groupe) Des thèmes simples et parlants ont ainsi été proposés aux enfants tels que la lecture d'un quartier ou comment identifier les éléments remarquables dans sa commune (mairie / équipements publics / école), ce qui laissait entendre le caractère remarquable de certains bâtiments. Il a également été possible d'aborder le rapport à l'échelle ou comment appréhender la forme et la structure des bâtiments composant la commune, en soulignant le rapport indissociable entre le vide et le plein). Enfin, en lien avec leur programme scolaire, ces ateliers pédagogiques incluaient également la notion de géographie d'une ville, ou comment l'existence des éléments naturels influence le développement de la ville.

Mais aborder ces thèmes sans un outil adapté et concret peut rapidement entraîner la lassitude voire l'inattention. La maquette apparaissait dès lors comme l'outil de prédilection pour capter l'attrait et mobiliser la participation.

Un choix rapide s'est porté sur un matériau simple d'utilisation (module Mécabois) mais offrant des capacités structurelles assez larges pour développer l'exercice. Alors, avec ces petites barrettes de bois, il a été possible d'aborder l'architecture, l'histoire des lieux, la géographie d'une ville, la place de l'environnement au quotidien... les enfants se sont également penchés sur l'organisation de leur village, ainsi que le rapport entre la fonction et la forme des bâtiments composant le cœur même de leur bourg. Pour ce faire, une photo aérienne imprimée sur bâche de leur environnement leur a permis de se projeter dans le rapport d'échelle ; sur cette immense cimaise, à partir de tracés au sol distinctifs, (des rues, une rivière, un pont...) on leur a demandé de continuer à construire et à penser les bâtiments de demain. Quelles formes leur donner ? Où les placer dans le bourg ? Les enfants ont ainsi été sollicités pour réaliser ces bâtiments et ouvrages d'art projetant leur village dans le futur. Chaque groupe d'enfants s'est évertué dès lors à choisir un bâtiment qu'il réalise et place dans l'espace d'activité (centre bourg, quartiers périphériques, campagne). Les confrères présents qui accompagnaient chaque groupe dans la réalisation de ses bâtiments ont pu aborder les différents sujets mêlant la représentation et les questions constructives (assemblage des modules Mécabois).

A la fin de l'exercice et de cet après-midi d'échange, chacun était à même de parler de sa démarche et de figer par les photos chaque réalisation présentée. Que fallait-il dès-lors retenir de ces rencontres pédagogiques : au-delà des exercices facilités par l'emploi d'un matériau ludique, et nous remercions d'ailleurs la MRA d'avoir mis à notre disposition ces outils en leur possession, la transmission demeure un vecteur inné de notre profession. A ceux qui veulent s'en convaincre, nous les invitons à s'inscrire aux prochaines JPO.

Yann Massonneau, architecte



#### FOCUS SUR L'ACTION DES 100 PORTES À NANTES

Qui n'a pas entendu des enfants, de leur cabane de draps ou de bA Nantes, le collectif « les 100 Portes » s'est constitué à l'occasion des journées « les architectes ouvrent leurs portes », pour promouvoir l'architecture et le métier d'architecte auprès du grand public. Le 3 et 4 juin 2016, les 11 agences du collectif ont quitté leurs espaces pour se réunir autour d'une « installation totem » sur le Quai François Mitterrand à proximité du pont Anne de Bretagne à Nantes. Cet évènement fut l'occasion pour les architectes de réfléchir ensemble à la communication du métier de l'architecte.

Cette installation, conçue et réalisée par le collectif « les 100 Portes », présentait le rôle de l'architecte, ses missions, ses compétences et son quotidien, à travers une exposition et des ateliers pour enfant. Organisé sur un espace public passant et populaire, aidé par une météo clémente et l'arrivée du Belem, une centaine de passants se sont arrêtés et ont eu l'occasion d'échanger avec les architectes du collectif. Le dialogue engagé a permis de répondre aux objectifs de transmission et communication du métier de l'architecte.



Page de l'ordre des architectes 16

# LA COTISATION ORDINALE : DES PROPOSITIONS MULTIPLES.

À l'occasion de la proposition de réforme de la cotisation ordinale, les conseils régionaux de l'ordre des architectes des Pays de la Loire et de Haute-Normandie se sont associés et ont fait la proposition suivante auprès de l'ensemble des conseils régionaux et du conseil national :

**Signataires :**  
Joël SOURY, Président du CROAHN; Jean-Luc BOULARD, trésorier du CROAHN; Philippe MARTIAL, Président du CROAPL; Yann MASSON-NEAU, Trésorier du CROAPL.

L'analyse de la nouvelle proposition de réforme de la cotisation ordinale (augmentation de la cotisation des personnes physiques à 700 euros plus élargissement de l'assiette aux personnes morales), si elle apporte des éléments intéressants comme la baisse de la cotisation pour les architectes salariés et fonctionnaires, devait aussi être améliorée sur plusieurs points listés ci-après. En premier lieu, il convient de rappeler que la précédente Conférence des Régions (réunion des présidents de régions et des conseillers nationaux) a eu le souci d'adresser un message d'équité à l'ensemble des confrères en votant à la majorité une baisse de la cotisation de base des confrères fixée provisoirement à 680 € alors que dans le même temps on élargissait l'assiette de cotisation.

Cette décision collégiale n'a pas été reprise dans la proposition du CNOA, il est nécessaire de la rétablir.

Le second point est que si elle prend en compte la notion de Sociétés, elle n'implique pas directement les associés « non architectes » à l'effort de financement de l'institution.

Le troisième point enfin est que cette proposition défavorise les structures les plus petites, tandis que seules les plus importantes bénéficient de réduction par rapport à leur cotisation actuelle 2016.

Nous restons en effet convaincus que la réforme doit prendre en compte le signal voulu par les Présidents et Présidentes de Régions, représentant leur Conseil respectif, d'une réduction de la cotisation des architectes à titre individuel et développer la contribution des Sociétés, cela quel que soit son mode de constitution et le statut de ses associés : Architectes ou non Architectes.

Cela est nécessaire pour s'adapter aux nouveaux modes d'exercice et d'impliquer dans l'effort de cotisation tous ceux qui bénéficient eux aussi du travail de l'institution et de notre statut

de profession réglementée.

À notre sens, l'assiette de la nouvelle cotisation devra donc permettre : De réduire la cotisation nominale des architectes.

- De s'adapter à l'évolution des pratiques et d'élargir son assise à tous les bénéficiaires des statuts de notre profession.

- D'assurer l'équité et la solidarité entre les architectes.

- De réduire le montant de la cotisation des salariés afin d'engager un élargissement de la représentativité de notre institution et lui permettre de fédérer au-delà de la seule pratique libérale.

Nous avons pour cela travaillé sur une variante de calcul des cotisations que nous développons ci-dessous.

Nous partons cependant de la tendance actuelle dans l'évolution des structures de nos agences, qui montre une diminution progressive des architectes libéraux au profit de l'exercice en société.

C'est pourquoi il est nécessaire de mener une réforme des cotisations qui puisse accompagner cette évolution et s'adapter au fur et à mesure à cette inversion.

**Nous proposons donc de mettre en place seulement 2 cotisations :**

- **Cotisation A :** Une cotisation Architectes avec un montant unique payée par tous les architectes libéraux ou associés (comme c'est le cas actuellement).

- **Cotisation S :** Une cotisation « Société », avec un montant unitaire multipliée par le nombre d'associés, qu'il soit architecte ou non (Une société de 3 associés architectes ou « non architectes » payera donc 3 fois le montant unitaire de la cotisation S).

Les différents scénarios montrent à notre sens que ce principe permet de réguler le montant des 2 cotisations, en augmentation ou diminution, pour accompagner la mutation de la profession et pour adapter aux nécessités budgétaires présentes et à venir de l'institution.

La modification de ces deux leviers de cotisations assure cependant, dans toutes les configurations, une répartition progressive des cotisations :

Ou les sociétés plus importantes participent davantage (elles demandent, comme le confirme nos permanentes, un travail plus important de l'Ordre).

Ou les associés « non-architectes » participent au budget de fonctionnement de l'institution, mais de façon mesurée.

Ou les architectes libéraux, qui sont aussi souvent les architectes les plus isolés, voient leur cotisation baisser.

Cette proposition serait complétée par une diminution, si possible significative, de la cotisation des architectes salariés et fonctionnaires.

**Cette proposition n'a malheureusement pas fait consensus et n'a pas été retenue, vous pouvez retrouver page 4 des cahiers de la profession n°57 le détail de la solution adoptée.**



STRUCTURES	COT A : 680 € COT S : 20 €	COT A : 680 € COT S : 25 €	COT A : 650 € COT S : 55 €	COT A : 650 € COT S : 65 €
LIBÉRAL	- 20 €	- 20 €	- 50 €	- 50 €
EURL	0 €	+ 5 €	+ 5 €	+ 15 €
SARL 2*	0 €	+ 10 €	+ 10 €	+ 30 €
SARL 3*	0 €	+ 15 €	+ 15 €	+ 45 €
SARL 4*	0 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 60 €
SARL 5*	0 €	+ 25 €	+ 25 €	+ 75 €
SARL 3 archi. associés + 3 associés « non architectes »	+ 60 €	+ 90 €	+ 180 €	+ 240 €

\* architectes associés

## COLLOQUE AVOCATS/ARCHITECTES

Le 21 octobre 2016 s'est tenu pour la première fois un colloque réalisé en partenariat avec l'ordre des avocats dans le cadre de l'interprofession.

Le colloque portait sur la propriété intellectuelle de l'architecte et a réuni pas moins de 80 personnes dont une majorité d'architecte. L'intervention du professeur émérite Monsieur André LUCAS a permis de faire la lumière sur les aspects juridiques de la part créative du travail de l'architecte, parfois méconnue.

La rencontre entre les deux professions a été fructueuse et déjà, certains des architectes présents ont sollicité les avocats spécialistes en propriété intellectuelle afin de leur soumettre quelques dossiers.

L'année 2017 trouvera également l'occasion de réunir à nouveau ces deux professions, le sujet reste encore à déterminer.

## INTER-PROFESSION

**Des partenariats pour mieux faire connaître les spécificités de la profession**

L'ordre organise des rencontres, des formations avec des acteurs institutionnels qui favorisent notamment la compréhension du métier et de son exercice. Pour soutenir les professionnels de l'architecture dans leurs obligations de formation, deux organismes locaux proposent des formations structurées en partenariat avec l'ordre : le GEP atlantique et le pôle atlantique. Plusieurs fois par an, il s'agit de proposer à un coût négocié (70 euros) des formations utiles aux architectes. Sur le dernier semestre 2016, ont été proposées des formations jeunes inscrits, propriété intellectuelle et ce début d'année 2017 offre la possibilité de se former aux jurys de concours. L'occasion d'aborder d'un autre angle une partie de l'exercice professionnel. Renseignements auprès de croapl@croapl.org.

## JURY DE CONCOURS

L'ordre des architectes, dans le cadre de sa mission déléguée de service public propose un service de nomination de jurés de concours aux maîtres d'ouvrage.

Dans un souci de qualité et d'impartialité au service de la promotion des architectes et de leurs compétences techniques, l'ordre s'attache à désigner des jurés dûment formés et avertis. La dernière formation organisée conjointement avec le GepAtlantique s'est déroulée en février 2017.

Le procédé de désignation se fait à partir d'une liste de 120 jurés dont l'ordre de nomination est établie après tirage au sort par un huissier de justice.

Statistiques:

2014 : 12 jurys (de juillet à décembre)

2015 : 36 jurys

2016 : 43 jurys

2017 : 7 jurys (jusqu'au 15 février)

Sur la totalité de ces 98 jurys, ce sont 92 architectes jurés différents qui ont été nommés. Retrouvez la restitution des jurys de l'année 2016 sur notre site.

<http://www.architectes.org/actualites/jurys-de-concours>

## Lutte contre les signatures de complaisance : Décision de la chambre nationale de discipline contre Monsieur Frédéric LESAGE. CHAMBRE NATIONALE DE DISCIPLINE DES ARCHITECTES

N° 2015-160 (extraits)

M. Frédéric LESAGE c/ CROA des Pays de la Loire  
Séance publique du 14 septembre 2016  
Rendue publique par affichage le 27 septembre 2016

LA CHAMBRE NATIONALE DE DISCIPLINE DES ARCHITECTES,

### LA DÉCISION :

Vu la procédure suivante :

Le conseil régional de l'ordre des architectes (CROA) des Pays de la Loire a demandé à la chambre régionale de discipline des architectes des Pays de la Loire de sanctionner M. Frédéric Lesage, architecte à Orvault (44700). Par une décision du 5 novembre 2015, la chambre régionale de discipline a prononcé, pour signature de complaisance et défaut de déclaration des projets à son assureur, une sanction de suspension de trois ans, assortie d'une mesure de publicité dans le journal Ouest France, la revue Presse Océan et Le Moniteur ainsi que la mise à sa charge de l'indemnité qui sera versée au gestionnaire désigné par le conseil régional et de la somme de 1000 € au titre du 1 de l'article 75 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.

Par une requête et un mémoire en réplique, enregistrés le 30 novembre 2015 et le 13 septembre 2016 au secrétariat de la chambre nationale de discipline des architectes, M. Lesage demande à la chambre nationale de discipline de réformer cette décision.

M. Lesage soutient que :

Le rapporteur a outrepassé sa mission en donnant son avis sur la gravité des faits qui lui sont reprochés ;

Le rapport du rapporteur suggère à la chambre régionale de discipline d'ajouter d'autres griefs tel le défaut de contrat et la concurrence déloyale ;

La lecture du rapport donne l'impression qu'il ne travaillait jamais et que la quasi-totalité de son activité est de « complaisance » ;

Il résulte de l'instruction que seulement cinq maîtres d'ouvrage ont affirmé ne l'avoir jamais rencontré et précisé que l'auteur de leurs projets était une société de construction de maisons individuelles ;

Il n'a jamais reconnu avoir apposé 322 signatures de complaisance ;

Lorsqu'il travaille avec un constructeur de maisons individuelles, il participe à l'élaboration du projet architectural ;

Il a cessé toute collaboration avec les constructeurs de maisons individuelles depuis le dépôt de la plainte disciplinaire ;

L'absence de déclaration d'assurance ne peut amener à déduire que les projets sur lesquels il a travaillé ont été réalisés par complaisance ;

L'absence de déclaration d'assurance ne concerne pas l'ensemble de son activité mais exclusivement les missions « permis de construire » réalisées avec les constructeurs de maisons individuelles ;

La régularisation auprès de la MAF est en cours ;

Il n'a jamais eu l'intention d'enfreindre la déontologie ;

La publication de la décision à ses frais dans les supports de presse Ouest France, Presse Océan et Le Moniteur apparaît de par sa généralisation et ses effets disproportionnée ;

Le conseil régional de l'ordre des architectes (CROA) des Pays de la Loire [...] soutient que :

M. Lesage a répondu tardivement à la demande du CROA lui demandant la liste des projets de construction ayant fait l'objet d'un permis de construire pour les années 2010 à 2014 ;

L'attention du CROA a été attirée par le nombre particulièrement important de projets limités au dépôt de la demande de permis de construire ;

Cinq maîtres d'ouvrage ont déclaré n'avoir jamais rencontré M. Lesage et que l'auteur de leur projet était une société de construction de maisons individuelles ;

Lors de son audition par le rapporteur, M. Lesage a déclaré ne pas réaliser lui-même les pièces graphiques et écrites du dossier de permis de construire dans les dossiers portés par les constructeurs de maisons individuelles ;

M. Lesage a également déclaré au rapporteur ne pas conclure de contrat avec ses clients ;

M. Lesage cherche à faire valoir que les collaborations avec les constructeurs de maisons individuelles ne représentent que 15 à 20 % de son chiffre d'affaires alors que sa déclaration d'activité démontre que ces mêmes collaborations représentent jusqu'à 80 % de son chiffre d'affaires ;

Les dossiers de permis de construire réalisés en collaboration avec les constructeurs de maisons individuelles sont en moyenne facturés 500 € par dossier ;

Pour 2011, 58 projets n'ont pas été déclarés à la MAF ;

Pour 2012, 75 projets n'ont pas été déclarés à la MAF ;

Pour 2013, 33 projets n'ont pas été déclarés à la MAF ;

M. Lesage affirme qu'une régularisation auprès de la MAF est en cours alors que celle-ci est juridiquement impossible en application de l'article L.113-1 du code des assurances qui prévoit que l'assureur ne peut répondre des dommages provenant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ;

M. Lesage a fait preuve de légèreté en faisant supporter à des particuliers un défaut d'assurance et ne semble toujours pas avoir pris la mesure de l'étendue et de la gravité de ses manquements ;

La circonstance que le rapporteur ait pris connaissance de nouveaux faits pouvant être reprochés à M. Lesage et qu'il en ait informé la chambre régionale de discipline n'est pas de nature à remettre en cause son impartialité ;

Le rapporteur a rempli sa mission avec objectivité en établissant un rapport exhaustif des faits qu'il avait eu à connaître lors des auditions et a apporté son appréciation en constatant que leur récurrence constituait une circonstance aggravante ;

Compte tenu des manquements reprochés à M. Lesage, la sanction prononcée par la chambre régionale de discipline est parfaitement justifiée et proportionnée ;

La publication de la sanction apparaît indispensable en ce qu'elle permet une prise de conscience par d'autres architectes tentés par ce type de pratiques prohibées, par des maîtres d'ouvrage souvent mal informés, ainsi que par les constructeurs de maisons individuelles qui sous-estiment le tort causé à la profession et les conséquences encourues pour ces pratiques ;

[...] Considérant que la désignation d'un rapporteur qui ne participe pas au délibéré, n'est pas à l'origine de la saisine, ne participe pas à la formulation des griefs et n'a pas le pouvoir de classer l'affaire ou au contraire d'élargir le champ de la saisine, a pour seul objet de permettre l'instruction de l'affaire et n'implique par elle-même aucun préjugement quant au bien fondé de l'action disciplinaire ; qu'en tout état de cause les juridictions disciplinaires de l'ordre des architectes

peuvent légalement, pour infliger une sanction à un architecte, se fonder sur des griefs qu'il n'ont pas été dénoncés dans la plainte ou retenir, pour caractériser un comportement fautif sur le plan déontologique, une qualification juridique différente de celle initialement énoncée dans la plainte, à condition, toutefois, de se conformer au principe des droits de la défense en mettant le professionnel poursuivi à même de s'expliquer, dans le cadre de la procédure écrite, sur l'ensemble des griefs qu'il envisage de retenir à son encontre qu'en l'espèce en donnant son avis sur la gravité des faits reprochés et en ajoutant les griefs tirés du défaut de contrat et de concurrence déloyale, sur lesquels M. Lesage a été à même de s'expliquer puisque le rapport a été tenu à sa disposition dix jours calendaires avant la date de l'audience, le rapporteur désigné par le président de la chambre régionale n'a pas manqué à son devoir d'impartialité ; qu'ainsi M. Lesage n'est pas fondé à soutenir que la procédure devant la chambre régionale n'aurait pas respecté les stipulations de l'article 681 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

**Sur l'infraction de signature de complaisance :**

[...]

Considérant qu'il résulte de l'instruction que M. Lesage a, pendant de nombreuses années, signé des dossiers de demande de permis de construire à la demande de constructeurs de maisons individuelles pour des missions limitées à la seule demande de permis ; que, pour ces missions, pour lesquelles ses honoraires se bornaient à un forfait de 500 € et qui n'ont pas été déclarées à son assureur, il n'avait pas de contacts avec les clients maîtres d'ouvrage avec lesquels aucun contrat n'était signé ainsi que l'ont attesté cinq clients de constructeurs de maisons individuelles ayant déposé des demandes de permis de construire entre 2011 et 2015 qui ont déclaré que les plans de leurs projets avaient été dressés par les constructeurs et non pas par M. Lesage, lequel y a pourtant apposé sa signature ; que M. Lesage a reconnu, lors de son audition par le rapporteur désigné par le président de la chambre nationale, que, pour ses missions limitées à la demande de permis de construire, il ne se rendait pas sur le terrain « pour éviter que sa responsabilité soit engagée comme on lui a appris » ; que d'ailleurs la direction de l'aménagement et des services techniques de la commune d'Orvault a attesté que M. Lesage ne s'est rendu qu'une fois à la demande expresse de la mairie sur le chantier de la construction de 634 mètres carrés de salles de classe en 2013 pour lequel il avait conclu un marché pour une mission complète en association avec un entrepreneur ;

Considérant qu'il résulte de l'ensemble de ces éléments que M. Lesage a apposé des signatures sur des demandes de permis de construire sur des projets architecturaux conduits par des constructeurs de maisons individuelles qu'il n'a pas élaborés en méconnaissance des articles 3 de la loi du 3 janvier 1977 et 5 du code des devoirs professionnels cités ci-dessus ;

**Sur le défaut d'assurance :**

[...]

Considérant qu'il résulte de l'instruction que M. Lesage n'a pas déclaré à son assureur 163 projets de construction entre 2011 et 2013 correspondant à des missions limitées aux demandes de permis de construire pour lesquels cependant sa responsabilité est entièrement engagée, que d'ailleurs la Mutuelle des Architectes Français a refusé de régulariser la situation de M. Lesage si bien que les projets en cause n'ont jamais pu être assurés faisant courir de graves risques aux clients ; qu'ainsi, il a gravement méconnu l'obligation d'assurance [...]

**Sur la sanction :**

[...]

Considérant que la gravité des faits de signatures de complaisance et de défaut d'assurance professionnelle, susceptibles de créer des préjudices aux clients et ainsi de discréditer la profession, commis par M. Lesage, qui ne peut sérieusement soutenir que l'ordre ne les lui aurait pas reprochés pendant des années alors que le président du conseil régional l'en avait personnellement averti, justifie qu'une sanction soit prise à son encontre ; qu'il en sera fait une juste appréciation, alors qu'il s'est engagé à cesser toute collaboration avec les constructeurs de maisons individuelles et qu'il a tenté sans succès de régulariser sa situation en matière d'assurance, en lui infligeant une suspension de l'inscription au tableau régional de trois ans dont dix-mois avec sursis qu'il y a lieu de mettre à la charge de M. Lesage la publication de cette sanction dans la revue du conseil régional de l'ordre ; que les frais engagés relatifs à l'indemnité de l'architecte désigné d'office par le conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire seront à la charge de M. Lesage ; qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de M. Lesage la somme de 2000 € [...]

### LA CHAMBRE NATIONALE DE DISCIPLINE DECIDE :

Article 1 : Il est prononcé à l'encontre de M. Frédéric Lesage la sanction de la suspension de l'inscription au tableau régional de trois ans dont dix-mois avec sursis.

Article 2 : La décision du 5 novembre 2015 de la chambre régionale de discipline des architectes des Pays de la Loire est réformée en ce qu'elle a de contraire avec la présente décision.

Article 3 : Il sera procédé à la publication de la sanction aux frais de M. Lesage dans la revue du conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire.

Article 4 : Les frais engagés dans le cadre de la présente procédure relatifs à l'indemnité de l'architecte désigné d'office par le conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire sont à la charge de M. Frédéric Lesage.

Article 5 : M. Lesage versera une somme de 2000 € au conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire au titre du 1 de l'article de la loi du 10 juillet 1991.

Article 6 : La présente décision sera notifiée à M. Frédéric Lesage, au conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire, au commissaire du Gouvernement auprès de ce conseil régional et au président du conseil national de l'ordre des architectes et, lorsqu'elle sera devenue définitive, aux présidents des conseils régionaux de l'ordre des architectes, au Conseil national, au préfet des Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique.

[...]

Le Président, Y. Doutriaux

Le secrétaire, M. Dutilleul



*Transformer les matières terre et charbon, résidus d'une première maîtrise de l'élément feu, en encre, par le mélange à l'eau, tel me semble être le fondement archaïque des premières traces de nos civilisations et de transmissions. Ces premiers signes issus de l'action des mains et de l'esprit sur les parois, un voile entre la réalité et le monde des esprits, révèlent des réflexions et des rites tenus 12 000 à 30 000 ans avant notre ère commun. Ces peintures rupestres, mélange d'oxyde de manganèse et de charbon, favorisant l'état de transe, semblaient liées aux rites chamaniques\*.*

*J'illustre le journal et ce propos par une goutte d'encre se diffusant au gré d'un élément l'eau. N'étant pas déterminée par un support papier, ses volutes et son mouvement aléatoire, vont au delà, de la maîtrise, elles transgressent. Cette goutte d'encre provient d'une branche de noisetier brûlée, dont le charbon qui m'a servi pour les premiers traits et écrits, est pilé puis mélangé à un liant.*

Sylvain Descazot,  
membre du collectif «les Concasseurs»

\*Les chamanes de la Préhistoire, éd. maison des Roches.  
J Clotte & David Lewis-Williams